



CONTRAT LOCAL DE SANTE

2025-2029

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

T. : 04 70 67 11 89 – M. : contact@ccbb.fr - www.cccb.fr

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT



Le présent Contrat Local de Santé est conclu :

ENTRE :

- **L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,**

Représentée par Monsieur Ernest ELLONG-KOTTO, directeur adjoint de la délégation départementale de l'Allier à l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,

ET :

- **Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais**

Représentée par Monsieur Jean-Marc DUMONT, Président

ET les co-signataires :

- **La Préfecture de l'Allier**

Représentée par Monsieur Christophe NOEL DU PEYRAT, Préfet de l'Allier

- **La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Allier**

Représentée par Madame Roseline LAMY AU ROUSSEAU, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Allier

- **Le Conseil Départemental de l'Allier**

Représenté par Monsieur Claude RIBOULET, Président

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier**

Représentée par Madame Virginie CASSARO, Directrice

- **La Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier**

Représentée par Madame Fabienne PLOTON, Directrice

- **La Mutualité Sociale Agricole**

Représentée par Monsieur Frédéric BRANCE, Directeur

- **Les Centres Hospitaliers de Bourbon l'Archambault et Cœur du Bourbonnais**

Représenté par Monsieur Marcel GRAND, Directeur,

- **L'association CSA2B (Collectif pour les Soins Ambulatoires en Bocage Bourbonnais)**

Représentée par Monsieur Mayeul MERCHIER, Président

- **L'établissement thermal de Bourbon l'Archambault**

Représenté par Monsieur Benoît LIVERTOUT, Directeur

- **Fondation Université Clermont Auvergne – Chaire PerCoDeci**

Représentée par Monsieur Frank PIZON

- **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord Allier**
Représenté par Madame Isabelle DOMENECH, Présidente

- **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sud Allier**
Représenté par Monsieur Guillaume DE GARDELLE, Président

- **Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Allier**
Représenté par Madame Fanny DAUVERGNE, Présidente

- **La Gendarmerie Nationale**
Représentée par Monsieur Olivier TRAULLE, Colonel - Commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Allier

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L1434-2, L1434-16, L1434-17, R1434-7 et L1435-1,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au projet régional de santé,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé

Vu l'instruction n° SG/2011/08 du 11 janvier 2011 relative à l'organisation des relations entre les agences régionales de santé et les services déconcentrées de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports,

Vu le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 et le Programme Territorial de Santé du Bassin de Santé Intermédiaire de Moulins, validé en conférence de territoire du 27 janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 mars 2025

Durée de validité du Contrat Local de Santé : Le présent Contrat est signé pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2029, soit une durée de 5 ans avec une évaluation annuelle. Au cours de cette période de validité, le Contrat Local de Santé peut être modifié par avenant à la demande de toutes les parties.

L'implication des partenaires : Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des orientations et actions du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétence. Cette mobilisation de moyens se fait dans le respect des décisions prises par chaque autorité signataire, et dans le respect de leurs procédures (autorisation, attribution de crédits, délibérations...).

La cosignature implique un engagement fort des partenaires à participer aux travaux du Contrat Local de Santé. L'investissement des cosignataires peut prendre plusieurs formes : mise à disposition de temps, mise à disposition de données, participation aux groupes de travail, mobilisation de partenariats, financements d'actions...

Chaque signataire s'engage à :

- Participer activement, pour ce qui le concerne et dans ses domaines de compétences, ainsi qu'à mobiliser les moyens disponibles permettant la mise en œuvre du présent contrat.
- Réaliser de manière coordonnée des objectifs que chacun a dans son champ de compétence propre
- Assurer la continuité des actions retenues en cas de changement de techniciens au sein de son organisation
- Participer à l'évaluation des projets dont il est pilote et à l'évaluation globale du CLS
- Participer ou se faire représenter aux instances du CLS
- Faire connaître et porter auprès de ses partenaires le contenu et l'esprit du CLS.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 : Agir sur la santé.....

- 1.1 - l'action déterminante des collectivités territoriales...
- 1.2 - ... dans les territoires ruraux

CHAPITRE 2 : Le territoire du bocage Bourbonnais :

- 2.1 – un territoire rural...
- 2.2 – ...mais un territoire ambitieux, aux nombreux atouts

CHAPITRE 3 : Le Contrat Local de Santé : un outil de planification.....

- 3.1 – Le contexte réglementaire
- 3.2 – Le Contrat Local de Santé : c'est quoi ?
- 3.3 – Les facteurs qui déterminent la santé
- 3.4 – Le Programme Régional de Santé

CHAPITRE 4 : Les différents enjeux locaux et leurs déclinaisons en objectifs opérationnels....

- 4.1 – Objectif 1 : Poursuivre l'installation durable des professionnels de santé
- 4.2 – Objectif 2 : Contribuer à améliorer l'accès aux soins et à la santé en général
- 4.3 – Objectif 3 : Favoriser un meilleur parcours de santé des jeunes
- 4.4 – Objectif 4 : Structurer un territoire cohérent en santé
- 4.5 – Objectif 5 - Déployer l'innovation au service de la santé

CHAPITRE 5 : La gouvernance.....

- 5.1 – Le rôle de la collectivité
- 5.2 – Le comité de pilotage
- 5.3 – Le comité technique
- 5.4 – L'évaluation du Contrat Local de Santé

ANNEXES :

- Eléments de diagnostic
- Convention FIR avec l'ARS



INTRODUCTION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

T. : 04 70 67 11 89 – M. : contact@ccbb.fr - www.cccb.fr

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

La communauté de communes du Bocage Bourbonnais s'est investie de façon volontariste et précoce dans un premier **Contrat Local de Santé** sur la période **2019-2023**. Il a permis de porter une **politique ambitieuse et partenariale** sur son territoire. Parmi la gouvernance de la collectivité, une Vice-Présidence a été identifiée afin de porter cette politique. Un avenant pour l'année 2023 a permis une année de transition, assurant le maintien de la dynamique et la parution du nouveau Programme Régional de Santé, dans l'attente d'une nouvelle contractualisation pluri annuelle.

La communauté de communes poursuit son approche de ces problématiques dans une acceptation large de la santé et de ses composantes et déterminants.

Quand le soin ne fait pas la santé

- **75%** de la santé de la population dépend d'un ensemble de facteurs individuels, politiques et environnementaux sur lesquels les décisions et les actions « politiques » ont un impact fort.
- **25%** représente la contribution de l'offre de soins à la santé d'une population.



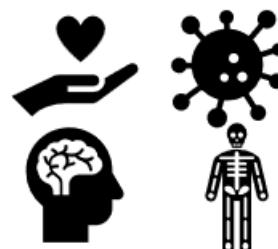
50 % l'environnement économique et social



25 % l'offre de soins



20 % l'environnement physique



15 % facteurs biologiques et génétiques



Chapitre 1 :

AGIR POUR LA SANTE

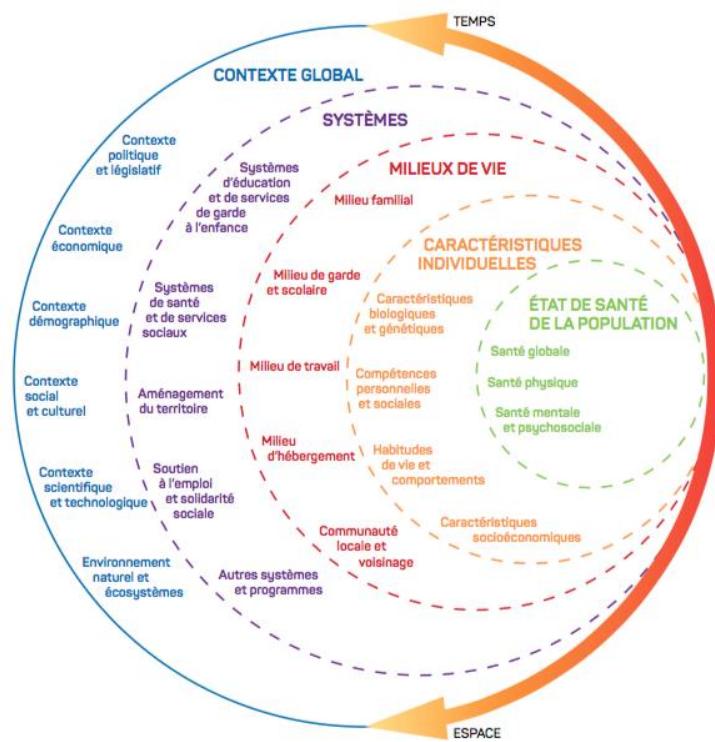


1.1 - L'action déterminante des collectivités territoriales...

De nombreuses décisions à l'échelle des communes ou des intercommunalités ont un impact sur la santé de la population. Ces actions sur **les déterminants de santé** sont particulièrement efficaces à la fois pour maintenir et améliorer la santé des habitants et réduire les inégalités de santé.

A condition de s'appuyer sur une **définition large de la santé**, qui va au-delà de l'absence de maladie et qui intègre la santé mentale, le bien-être et la qualité des relations sociales sur le territoire, on constate qu'au cours des 30 dernières années, la santé de la population s'est améliorée. Cette amélioration n'est cependant pas due qu'à l'évolution du système de soins. Elle est, pour très une grande part, due à la transformation des environnements économiques, sociaux, environnementaux. **Elle est donc intimement liée à des choix politiques** y compris à l'échelle locale. Ainsi, la qualité des logements, les conditions de vie sur les territoires, la nature des équipements et l'accès à ceux-ci ... sont autant de déterminants de la santé de la population.

L'échelle intercommunale est particulièrement pertinente pour agir sur les milieux de vie et les systèmes. **De nombreuses actions/décisions relevant de leurs compétences auront un impact sur la santé.**



La communauté de communes du Bocage Bourbonnais souhaite conforter **l'inscription de la santé comme un invariant de l'ensemble de ses politiques publiques**. Ce Contrat Local de Santé est conçu selon cette acceptation.

A l'instar des **questions environnementales**, les problématiques de santé doivent être la préoccupation de chaque action mise en place par la collectivité.

Selon la même logique, les politiques mises en œuvre par la collectivité sont traversées par l'exigence de **l'égalité « femmes-hommes »**. Depuis 1946, ce principe constitutionnel garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Cependant cette loi peine à se concrétiser dans les faits et reste au cœur des enjeux de notre société. Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes est indéniablement un déterminant de santé à prendre en compte. Cette dernière recoupe des axes de progression multiples : l'accès aux droits des femmes, la lutte contre les violences conjugales et intra familiales, l'égalité professionnelle et salariale...

L'ensemble de ces inégalités relève pleinement de problématiques à traiter dans le cadre du Contrat Local de Santé. Sur le seul focus des violences faites aux femmes, les conséquences sur leur santé physique et psychique sont nombreuses : traumatismes, dépressions, états de stress post-traumatique, troubles du sommeil, de l'alimentation, troubles psychiques, tentatives de suicide, céphalées, douleurs, conduites addictives... En France, une femme sur 10 a été victime de violences conjugales au cours des 12 derniers mois. En 2023, 223 000 femmes sont victimes de violences conjugales, mais seulement 14% ont porté plainte.

La loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prévoit que « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. » Cet objectif passe également par un travail autour de "l'équité de genre" soit le fait d'avoir un traitement différencié entre femmes et hommes pour corriger des inégalités de départ et atteindre "l'égalité".

1.2 - ... Dans les territoires ruraux

Les caractéristiques du milieu rural font que certains déterminants vont avoir plus de poids que d'autres sur la santé des populations, parce qu'ils influencent particulièrement les conditions de vie et la qualité de vie des habitants. Prenons quelques exemples pour illustrer ces spécificités rurales

- **La mobilité** : agir sur la mobilité dans une perspective d'amélioration de la santé de la population ne se résume pas à penser l'accès aux soins par la création de structures mobiles de soins ou d'offres de transport particulières. Penser les mobilités c'est aussi réduire les temps de trajet domicile-travail et améliorer l'équilibre travail-vie personnelle, faciliter le développement économique, favoriser la pratique d'une activité physique en sécurisant les parcours cyclistes, réduire les inégalités d'accès aux services à l'emploi/services publics, contribuer à l'accès à une alimentation de proximité et de qualité, développer la solidarité et les liens sociaux à travers l'organisation de systèmes de co-voiturages ...
- **L'enfance et la petite enfance sont les politiques efficaces pour réduire les inégalités de santé.** Créer des modes de garde adaptés aux besoins de la population (horaires, taille des structures...), favoriser une alimentation de qualité dans les structures scolaires et périscolaires, développer des espaces favorisant la sociabilité des plus petits, sécuriser les espaces publics pour les enfants, accompagner la parentalité dès le plus jeune âge (soutien social, accès aux services, actions de prévention ...)
- **Urbanisme et aménagement du territoire** : Penser le territoire en facilitant l'accès à tous à un logement de qualité sur le plan environnemental, aménagement des espaces publics, de son adaptation aux différentes périodes de la vie. Penser l'habitat comme un déterminant du maintien des relations sociales (entre les générations ...). Aménager l'espace pour qu'il favorise la qualité de vie de tous : personnes âgées, jeunes enfants, familles, personnes en situation de handicap. Sécuriser l'espace public pour que chacun puisse circuler, jouer, réduire la promiscuité, le bruit, les consommations énergétiques, le risque de pathologies liées à des conditions de logement dégradées (saturnisme, maladies respiratoires ...)



Développer la **prévention en milieu rural** nécessite de faire face à de nombreux obstacles : la faiblesse des ressources « expertes » disponibles - celles-ci sont souvent concentrées dans les zones urbaines - la mobilisation des habitants empêchés par des problèmes de mobilité, des services publics dispersés ou inexistant... Ainsi les actions de

prévention ne se résument pas à informer la population sur les risques liés à une maladie, ni sur les comportements favorables à la santé, dans une perspective de changement de ces comportements. Définir une politique de prévention au niveau local nécessite tout autant de penser des actions vers les individus, que d'élaborer des politiques et créer des environnements qui permettent à chaque personne de s'appuyer sur des conditions favorables pour agir sur sa propre santé.

Ces pratiques intègrent 3 axes pour agir :

- **Les écosystèmes et l'environnement** : Il faut définir des politiques favorables à la santé et veiller à ce que l'environnement facilite/soutienne les comportements individuels. Par exemple, informer la population sur les bienfaits de l'activité physique sans disposer ni d'équipements, ni de lieux, ni d'un environnement sécurisant... peut s'avérer inutile, voire contreproductif.
- **L'accompagnement individuel** : celui-ci s'appuie le plus souvent sur des actions d'information et d'éducation à la santé.¹
- **Des mesures** centrées sur des maladies spécifiques : dépistages, vaccination, traitements préventifs ...



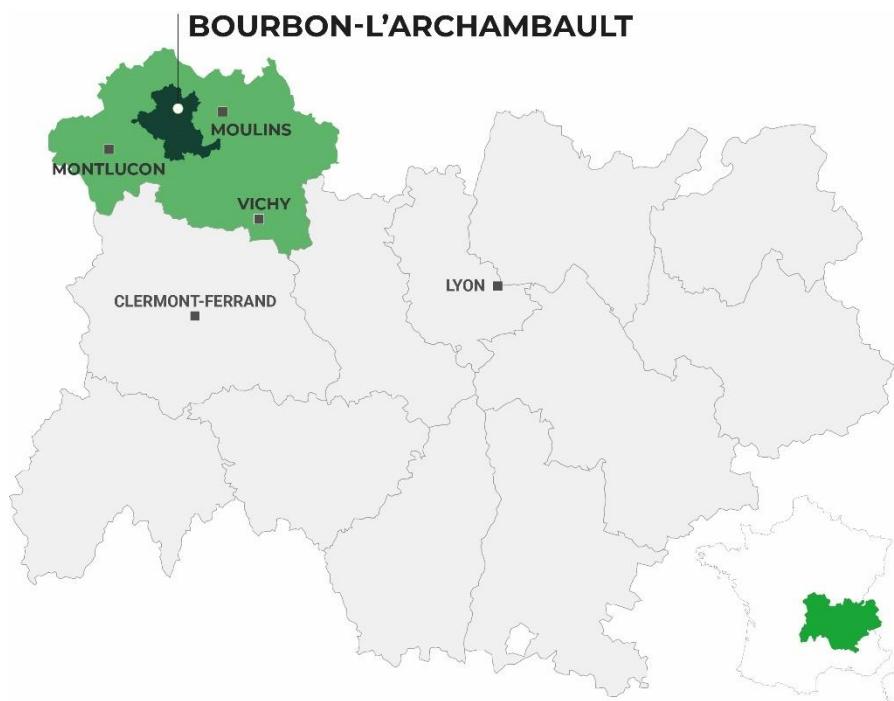
Chapitre 2 :

Le territoire du Bocage Bourbonnais

2.1 - un territoire rural...

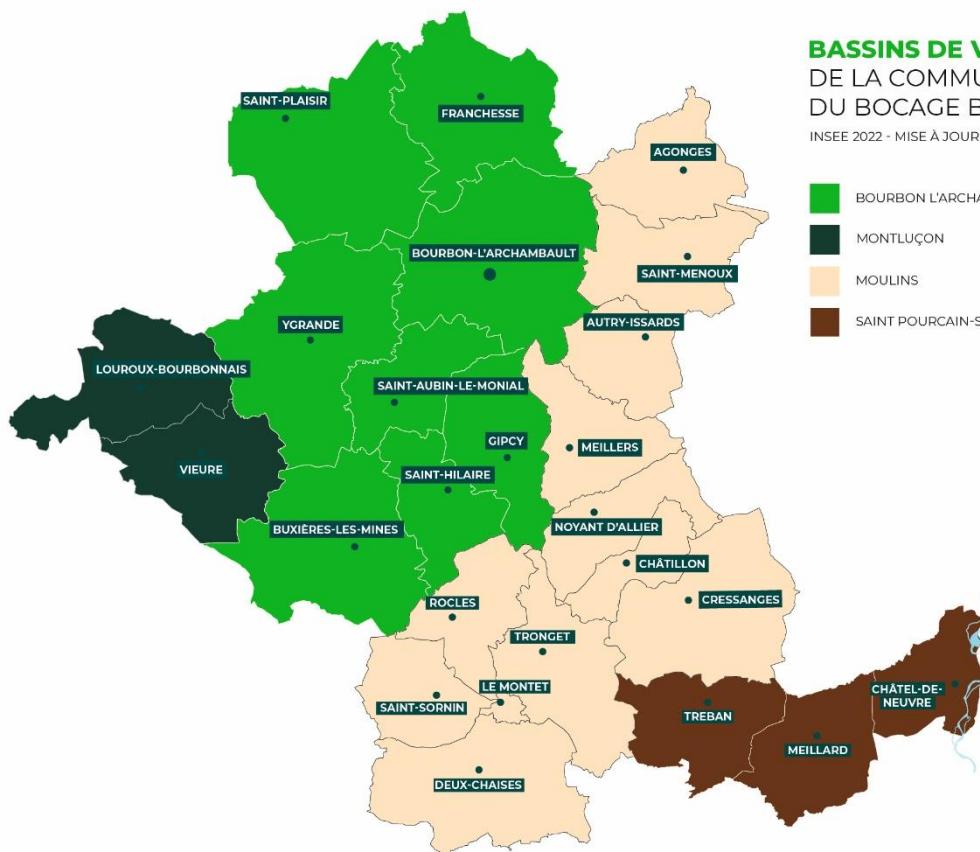
Le bocage bourbonnais, façonné par sa géographie et l'histoire de France

Géographiquement située au Nord du département de l'Allier dans un triangle entre les trois villes principales que sont Montluçon, Moulins et Vichy, la communauté de communes du Bocage Bourbonnais bénéficie d'une situation centrale sur le plan national. Les communes du territoire communautaire font partie de 5 bassins de vie différents : Bourbon-l'Archambault, Cosne-d'Allier, Montmarault, Moulins et Saint-Pourçain-sur-Sioule.



Le Sud du territoire est traversé par l'autoroute A79 qui parcourt la France d'Est en Ouest et permet de relier l'Europe de l'Est à la façade Atlantique. 14 000 véhicules empruntent chaque jour cette voie.

Le territoire d'intervention de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais est issu de la réunion de deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) fusionnés au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe.



Il est composé de 25 communes rurales, compte un peu moins de 14 000 habitants¹ et s'étend sur 735 km² ; il affiche ainsi une très faible densité de population. La densité de population est de 18,7 habitants par km², alors qu'elle est de 46,7 dans le Département de l'Allier et de 117,85 en France métropolitaine (INSEE RP 2017). **Deux bourgs-centres structurent le territoire communautaire : les communes de Le Montet-Tronget (respectivement 467 et 897 habitants) et la ville de Bourbon l'Archambault, station thermale de 2 559 habitants².** Sur les 25 communes, seules celles de Saint-Menoux, Buxières-les-Mines et Bourbon l'Archambault comptent plus de 1 000 habitants.

¹ 13 769 au RP 2017 (INSEE)

² La densité de population à Bourbon-l'Archambault est de 46,7 hab/km² pour 2559 habitants et celle du Montet est de 263,8 hab/km² pour 467 habitants (INSEE RP 2017).



Les temps de parcours à l'intérieur de l'intercommunalité peuvent rapidement être conséquents. Ainsi, il faut 45 minutes de voiture pour traverser le territoire du Nord au Sud et plus d'une heure pour réaliser un trajet automobile entre Louroux-Bourbonnais, à l'Ouest, et Châtel-de-Neuvre, au Sud-Est. Il s'agit d'un réseau routier secondaire composé principalement de routes de campagne. La revitalisation et le renforcement du rôle de centralité de ces deux centres-bourg sont un enjeu majeur en termes d'accessibilité aux services pour l'ensemble de la population.

Quelques grands marqueurs caractérisent le bocage bourbonnais et les dynamiques existant sur son territoire :

- **Un riche patrimoine naturel** en partie préservé : haies, mares, cours d'eau, sources et eaux thermales, faune et flore vernaculaires, rivière Allier, forêts ;
- **Un patrimoine bâti d'exception**, intimement lié à l'histoire locale : édifices du Moyen-Âge - dont de nombreuses églises romanes et le Château des Ducs de Bourbon - châteaux, patrimoine industriel datant de l'exploitation des mines de charbon, pagode bouddhiste ;
- **Un territoire d'accueil** qui a recueilli des vagues successives de nouveaux habitants : travailleurs du charbon, réfugiés d'Indochine et d'Algérie, retraités originaires des pays du Nord de l'Europe, agriculteurs, néoruraux, ... Et qui atteint aujourd'hui l'équilibre démographique grâce aux nouvelles installations qui suivent un flux constant.
- **Des filières d'excellence** tournées vers la qualité :
 - Terre d'élevage et dont la part de l'activité agricole et de ses fonctions support reste conséquente ;
 - Industries de pointe reconnues au niveau mondial : deux sites de fabrication de matériel de microchirurgie et une merranderie.
 - Thermalisme, tourisme et bien-être.
 - Présence d'entreprises, de tous secteurs, engagées dans des démarches bio-écologiques : production agricole, artisanat de bouche, filière bois, commerce, etc.
- **Une vie associative dynamique** avec plus de 300 associations et l'organisation d'événements tout au long de l'année, dont certains rayonnent au niveau régional voire national : Carnaval d'Ygrande, Jazz dans le bocage, Tronget en fête, Classique en Bocage, Hadra Festival, Go Ba's, spectacles son et lumière à Agonges et Bourbon l'Archambault – au total : 45 000 festivaliers par an.

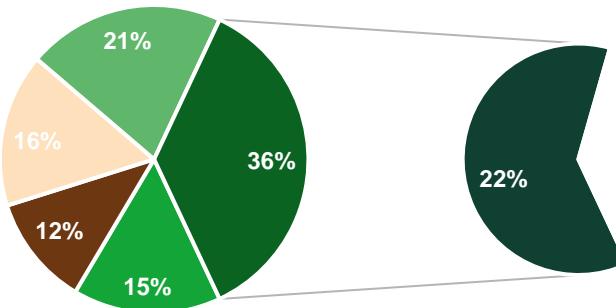
Qui sont les habitants du bocage bourbonnais et comment vivent-ils ?

Le territoire a enregistré une forte chute de son nombre d'habitants entre les années 1970 et 2000, perdant ainsi un quart de sa population. Ce déclin démographique a eu de lourdes répercussions en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire, encore visibles aujourd'hui : fermeture d'écoles, disparition de commerces, éloignement des services publics essentiels au quotidien, raréfaction de l'offre de soin, etc. Les centre-bourg des communes connaissent tous un fort taux de vacance commerciale, même si certains commerces de proximité subsistent, ainsi que des logements vieillissants et très dégradés, pour certains insalubres. D'une manière générale le parc locatif est en mauvais état et le parc immobilier ne correspond pas aux recherches de ceux qui peuvent accéder à la propriété (trop de travaux, pas d'espaces extérieurs, mitoyenneté, etc.). Une partie de la population vit aujourd'hui dans des logements en mauvais état et mal isolés ; la précarité énergétique est une réalité pour de nombreux foyers.

Comme l'ensemble du département de l'Allier, le territoire est fortement impacté par le **vieillissement de la population** : un tiers des habitants de la communauté de communes du Bocage Bourbonnais est âgé de 60 ans et plus, contre un quart au niveau national. A titre de comparaison, la France métropolitaine devrait connaître cette situation en 2050. Ainsi, 38% de la population totale des 25 communes est retraitée, ce taux est de 45,5% de la population à Bourbon-l'Archambault et de 50,6% au Montet (INSEE RP 2017).

Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE 2017)

■ 0 à 14 ans ■ 15 à 29 ans ■ 30 à 44 ans ■ 45 à 59 ans ■ 60 à 74 ans ■ 75 ans ou plus





L'enjeu démographique est de taille pour le territoire, qui atteint tout juste l'équilibre grâce à l'installation régulière de nouveaux habitants – on compte 11 décès pour 10 naissances à l'échelle communautaire. Le renouvellement des générations ainsi que le prochain départ en retraite des personnes qui occupent des postes qualifiés et des chefs d'entreprises de tous secteurs est un véritable défi pour l'avenir du territoire et sa vitalité socio-économique.

La **précarité sociale** est prégnante en bocage bourbonnais, et ce quel que soit l'âge des habitants. Parmi ceux les plus souvent fragilisés, on compte les personnes âgées ayant fait leur carrière professionnelle dans le domaine agricole ou n'ayant pas assez cotisé pour leur retraite, les personnes privées d'emploi, les familles monoparentales et les nouveaux habitants exclus des villes en raison du coût de la vie. La précarité revêt différents aspects, les foyers cumulant généralement plusieurs difficultés qui peuvent, à terme, conduire à l'isolement voire à l'exclusion :

- Mobilité : **éloignement géographique des services du quotidien**, absence de permis de conduire et/ou de véhicule, offre de transport public insuffisante ou inadaptée.
- Santé : absence de médecin traitant, difficulté d'accès aux soins, besoins inhérents au vieillissement de la population et à la précarité, **renoncement aux droits et aux soins**.
- **Illettrisme et illectronisme** : difficultés à comprendre le langage écrit et/ou le langage administratif, méconnaissance et non maîtrise du numérique, sous ou absence d'équipement en matériel informatique et connexion Internet, renoncement aux droits.
- **Immobilier dégradé, particulièrement dans les centre-bourgs** : précarité énergétique, logements vieillissants, pour certains insalubres ; locaux professionnels inadaptés à l'activité économique renforçant la vacance des rues principales.
- Education et insertion : **rupture de l'ambition professionnelle et de confiance des jeunes** en construction en raison de leur situation familiale, qui n'ont souvent pas conscience de leur potentiel et du champ des possibles. Constat partagé par les équipes pédagogiques des deux collèges du territoire (collège Achille Allier à Bourbon l'Archambault et Charlotte Delbo à Tronget).
- Emploi : **inadéquation entre l'offre et la demande** ; méconnaissance du tissu local et de ses opportunités ; contraintes personnelles rendant difficile l'accès à un emploi (par exemple : parent solo ayant des enfants à charge et n'ayant pas de solution de garde).

2.2 - ...Mais un territoire ambitieux, aux nombreux atouts

Un projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

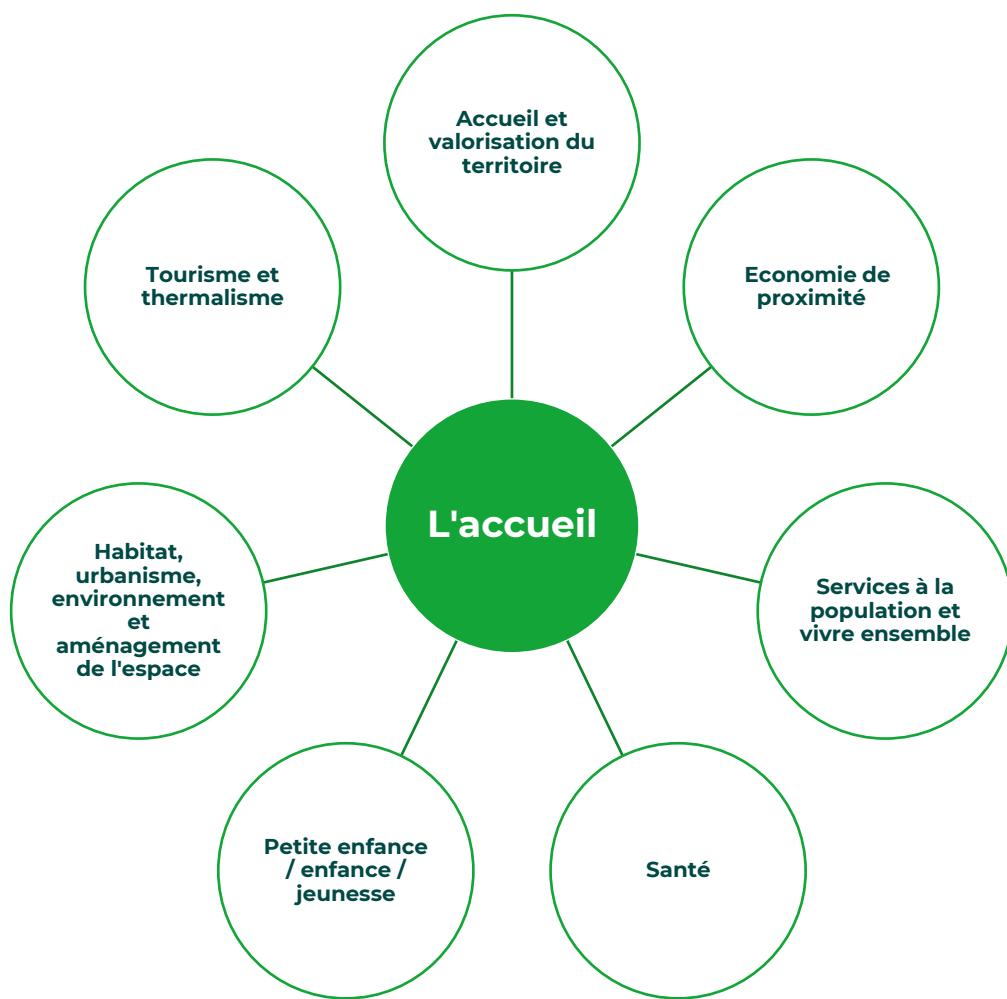
- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le projet de territoire, c'est avant tout une vision partagée sur le devenir du territoire du Bocage Bourbonnais dans tous les domaines que ce soit l'environnement, la santé, l'économie, l'enfance, l'attractivité, l'emploi, le tourisme, la transition ou encore l'animation territoriale. Le projet de territoire est une feuille de route commune, qui prend en compte les projets et actions communautaires, communaux, privés et associatifs.

La collectivité réaffirme ainsi son rôle d'impulsion et de soutien aux initiatives locales ; elle encourage les synergies entre acteurs divers et favorise les liens entre les multiples projets qui se réalisent sur le territoire. Ces habitudes de travail s'inscrivent dans une culture du collectif et du « faire ensemble » caractéristique du bocage bourbonnais. La finalité du projet de territoire est de pouvoir répondre aux besoins locaux, qu'ils émanent des habitants, des entreprises, des communes ou encore des associations basées sur le triptyque **projet professionnel, aspirations familiales et vie sociale**.



Le projet de territoire 2020 – 2035

Si l'accueil a été le fil rouge du projet de territoire 2017-2020, les discussions avec les forces vives du territoire nous amènent à constater que la vitalité de notre territoire est la pierre-angulaire d'une stratégie d'accueil et de maintien de la population. **L'accueil et la vitalité** sont le fil rouge de notre projet de territoire 2020-2035. Par vitalité nous entendons d'une part la capacité du territoire à offrir un cadre de vie qui s'articule autour du **trptyque vie professionnelle – vie sociale – vie familiale** et qui répond aux attentes de la population locale en termes de services, de loisirs, d'environnement, de logement, de dynamisme économique et d'emploi, etc. D'autre part, la vitalité fait aussi appel à la **capacité du territoire à s'adapter, à générer et à faire perdurer diverses dynamiques** contribuant à bâtir de nouvelles perspectives pour la population et pour le territoire tout en répondant aux **défis liés au changement climatique**. Il s'agit par-là d'engager une **transition territoriale** dont les contours sont définis à partir d'une vision partagée du devenir de notre territoire





CHAPITRE 3 :

Le Contrat Local de Santé :

Un outil de planification

Ce contrat veut promouvoir une approche décloisonnée des politiques de santé de la promotion et de prévention à l'accès aux soins au profit du parcours de l'usager, en associant des partenaires de différents secteurs : santé bien évidemment mais aussi social, éducation, logement, environnement, alimentaire...

3.1 – Le contexte réglementaire

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) font l'objet d'une disposition d'ordre général dans le cadre de la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé. L'article L. 1434-10 IV du Code de la Santé Publique dispose : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

Par la délibération en date du 17 mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a approuvé la mise en place d'un nouveau Contrat Local de Santé (CLS).

3.2 – Le contrat local de santé, c'est quoi ?

Un Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs.

Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

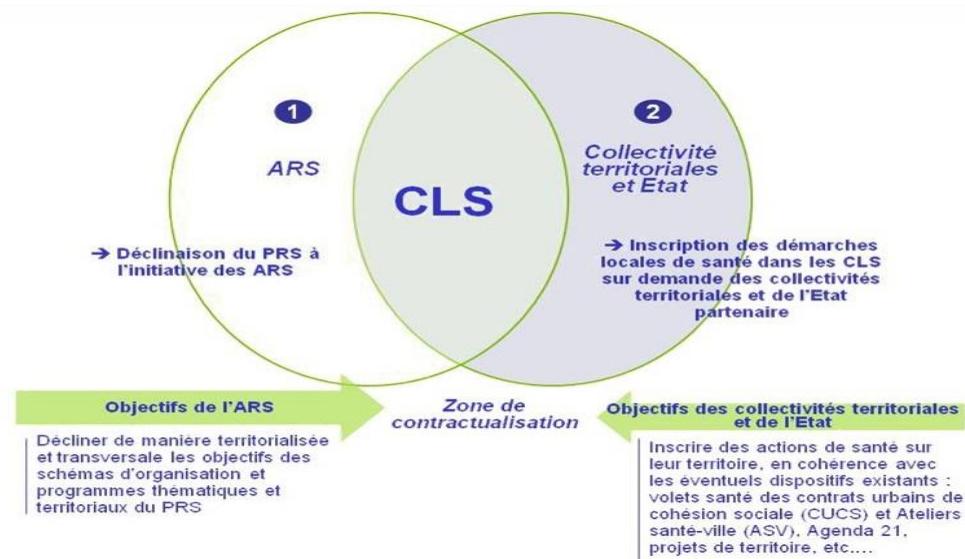
Les CLS permettent de :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

T. : 04 70 67 11 89 – M. : contact@ccbb.fr - www.ccbb.fr

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

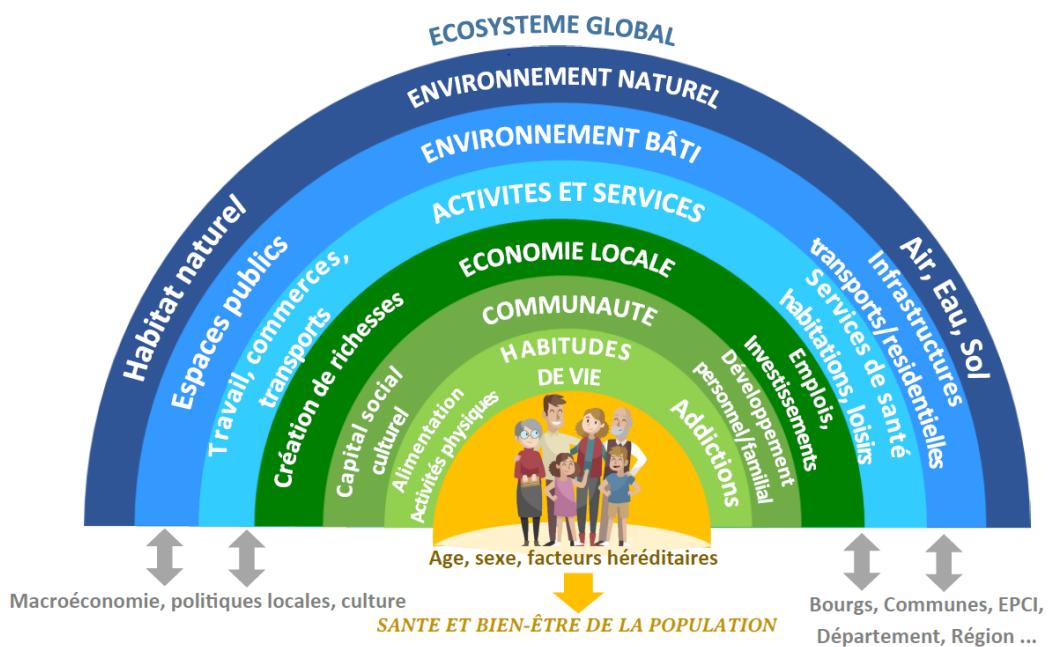
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité
- Bénéficier de la connaissance de chaque acteur du territoire envers sa population, pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention
- Participer à la construction ou au renforcement des dynamiques locales de santé, en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention et aux soins
- Promouvoir la santé auprès des publics les plus fragiles, en particulier les publics précaires
- Incrire l'action dans le temps, dans le cadre d'un partenariat pluri annuel
- Etablir le lien entre la politique de santé régionale et les projets portés par les collectivités



3.3 – Les facteurs qui déterminent la santé

Le CLS vise ainsi à agir sur les différents facteurs influençant (positivement ou négativement) l'état de santé des populations, aussi appelés « **déterminants de santé** ». Ces déterminants se classent en **4 niveaux** qui tiennent compte de facteurs :

- **Individuels** liés aux modes de vie et aux caractéristiques propres aux individus (déterminants génétiques, déterminants comportementaux - alimentation, activités physiques, addictions, estime de soi et déterminants biologiques - stress...) ;
- **Sociaux** liés aux conditions de vie et de travail (revenus, éducation, catégorie socioprofessionnelle, familles monoparentales...) ;
- **Environnementaux** (qualité de l'air, de l'eau, urbanisme, habitat...) ;
- Systémiques liés au **système de santé** (accès aux soins, qualité des soins).



3.4 – Le Programme Régional de Santé

Le Projet régional de santé (PRS AURA) définit la politique de santé en Auvergne-Rhône-Alpes, en cohérence avec la Stratégie nationale de santé (SNS). C'est un outil de pilotage qui détermine, organise et programme les priorités de santé à mettre en œuvre dans la région au regard des besoins des habitants, dans tous les champs de compétence de l'ARS :

- offre de soins hospitalière et de ville ;
- offre pour personnes âgées dépendantes ;
- offre pour personnes en situation de handicap ;
- prévention en santé publique et en santé environnementale ;
- gestion des risques et des alertes sanitaires.

Il constitue par ailleurs un document de référence pour les acteurs de santé dans la région, professionnels du sanitaire et du médico-social, associations de prévention et de promotion de la santé... mais également les collectivités locales, qui peuvent y inscrire leurs actions.



Le PRS Auvergne-Rhône-Alpes, adopté en 2018, est composé de plusieurs documents :

- le **Cadre d'orientation stratégique (COS)** dans lequel sont déterminés les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans a été adopté en 2018 ;
- le **Schéma régional de santé (SRS)**, établi pour 5 ans (2018-2023 ; puis 2023-2028) décline les orientations stratégiques en objectifs opérationnels à mettre en œuvre au plus près des habitants ;
- le **Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) des plus démunis**, également établi pour 5 ans (2018-2023 ; puis 2023-2028), vise à faciliter l'accès à la santé et à un parcours de soins des personnes souvent éloignées de la santé ;
- le **Cadre d'évaluation**, document spécifiquement dédié au dispositif de suivi et d'évaluation du PRS, composé d'indicateurs précis couvrant l'ensemble des 6 orientations.

En 2023, le SRS et le PRAPS 2018-2023 sont arrivés à échéance. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a donc engagé une démarche de révision de ces documents pour les 5 prochaines années, dans la continuité des enjeux et objectifs fixés en 2018, en prenant en compte la situation actuelle du système de santé et l'évolution des besoins en soins.



CHAPITRE 4 :

Les différents enjeux et leurs déclinaisons en objectifs opérationnels



4.1.1 - Prospector et accompagner les professionnels de santé

Problématique	Dans le contexte actuel et compte tenu de la démographie médicale, l'offre de soins est une préoccupation centrale des citoyens et des collectivités territoriales. La dimension territoriale et le travail en réseau occupent une place prépondérante dans les choix d'installation des professionnels de santé, des stagiaires internes et notamment pour les plus jeunes d'entre eux. Ce travail de maillage partenarial, engagé à travers le collectif CSA2B, mais également l'implication des hôpitaux locaux, doit favoriser de nouvelles installations sur le territoire et donc consolider l'offre de soins.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre les partenariats liés à l'accueil de nouveaux professionnels• Accompagner sur les volets vie professionnelle et aspirations familiales des nouveaux professionnels et leurs familles• Créer les conditions favorables à l'accueil de stagiaires : tuteurs, logements, postes en exercices mixtes ou multi structures, etc.• Créer les conditions favorables à l'accueil d'infirmières Azalée• Renforcer le maillage des professionnels de santé sur la totalité du territoire et les liens avec les partenaires extérieures• Accompagner les conditions d'exercice des professionnels de santé (exemple des formations CPAM en gestion pour les professionnels de santé à valoriser)• Créer une bourse de l'emploi
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Accroître le nombre de professionnels de santé sur notre territoire• Installer de façon pérenne les professionnels de santé• Développer le réseau de professionnels au sein de la Communauté de communes et avec les spécialistes, hors communauté de communes• Promouvoir la maîtrise de stage auprès des médecins généralistes et autres professionnels de santé
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none">• Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none">• Professionnels de santé et leurs familles

<p>Description des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter et promouvoir la venue des internes des facultés de médecines sur le territoire durant leurs périodes de stage est un véritable levier pour permettre l'installation de jeunes généralistes. Les étudiants en médecine réalisent les premières années de leur cursus dans des villes universitaires au sein de CHU fréquemment. L'image d'Epinal d'une médecine en milieu rural (exercice solitaire, horaires extensibles, faible attractivité du territoire, éloignement de la faculté, difficulté de trouver un logement...) peut amener une certaine appréhension à choisir ces territoires pour effectuer son stage. Pour tenter d'inverser cette tendance, il convient de Promouvoir la maîtrise de stage universitaire en proposant notamment la formation de Maîtres de Stage (médecins formés à l'accueil de stagiaires) aux professionnels de notre territoire, avec la collaboration de la faculté de médecine de Clermont et les hôpitaux. Effectuer un/des stages sur le territoire permet de lever les appréhensions, établir un réseau solide, découvrir diverses pratiques de l'exercice médical. Cette action pourrait se dérouler sous la forme d'une journée annuelle de sensibilisation auprès des médecins généralistes et des hôpitaux de proximité afin de les informer sur les modalités de la formation, lever les freins éventuels, de renforcer les liens et de présenter la « politique santé » du territoire. A l'issue de cette journée de promotion de la maîtrise de stage, l'objectif est l'inscription de ces professionnels à la formation complète. Favoriser la venue des internes de médecine générale pour un temps de découverte des territoires. La Communauté de communes est riche sur le plan patrimonial, touristique, historique, culturel, environnemental et présente de véritables atouts d'attractivité, mais trop souvent méconnus. Il semble opportun de stimuler l'intérêt et l'attractivité de notre territoire en mettant en avant ses richesses. A l'instar des aspirations d'une grande partie de la population, renforcées par l'épisode de la pandémie du COVID 19, les futurs professionnels de santé souhaitent, pour la plupart, ne plus résider en zone urbaine mais s'installer dans des territoires qu'ils connaissent. Une manifestation dédiée, type Bourse de l'emploi, pourrait être le support de cette journée. Construire et promouvoir des offres en exercice mixte, à la fois en libéral et dans les établissements de santé du territoire ou du bassin de santé Accompagner la recherche d'emploi du conjoint, condition indispensable à l'installation pérenne
<p>Porteur de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
<p>Rôle de la CCBB</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé

	Structure	Rôle	
Partenaires	Agence Régionale de Santé	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	CSA2B	Partenaire Opérationnel	
	CPAM de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Conseil Départemental de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Faculté de médecine et CHU	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Centres Hospitaliers de Bourbon l'Archambault et Cœur du Bourbonnais	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Etablissement thermal	Partenaire Technique et Opérationnel	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	1 ETP	24 500 €	ARS (financement coordination CLS)
	Organisation de journées découvertes	1000 €/an	AMI ARS, CD03
	Organisation de journées de sensibilisation	500 €/an	ARS
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches)	<ul style="list-style-type: none"> Programme Régional de Santé Lieu Unique d'Accueil 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de journée de promotion réalisée Nombre de formation réalisée 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de réponse exprimant une satisfaction liée à la participation à la journée Pourcentage de médecins généralistes exprimant vouloir participer à la formation Nombre de participants aux journées de promotion Nombre de médecins du territoire participant à la formation 		

4.1.2 - Poursuivre l'appui en ingénierie et l'animation du réseau des professionnels de santé



Problématique	Afin de faciliter la mise en relation entre professionnels de santé et développer l'inter professionnalité, une ingénierie dédiée est primordiale pour animer cette politique. Elle doit permettre de <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le Contrat Local de Santé en accompagnant les promoteurs d'actions, • Coordonner et mobiliser les moyens pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé • Venir en appui aux porteurs de projets sur les aspects administratifs et organisationnels • Rendre compte de l'évolution des actions du Contrat Local de Santé auprès des membres du comité de pilotage et contribuer à son évaluation
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et animation des acteurs et nouveaux partenariats • Développer les outils de communication et de valorisation des actions menées par l'ensemble des partenaires • Développer les formations pluriprofessionnelles partagées • Soutenir les Collectifs de professionnels de santé et accompagner la création d'une SISA • Soutenir et former à l'utilisation de nouveaux outils numériques
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le réseau de professionnels au sein de la Communauté de communes et avec les spécialistes, hors communauté de communes • Valoriser les actions et les compétences des professionnels de santé sur notre territoire
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant le recours à l'utilisation de nouveaux outils informatiques par les professionnels de santé, la collectivité, par l'intermédiaire de son conseiller numérique, peut venir en soutien en proposant une offre de formation adaptée, en proximité et pragmatique. Les besoins seront recueillis auprès des professionnels de santé et une offre construite sur la durée du Contrat Local de Santé. A noter que la CPAM dispose d'un Délégué Numérique en Santé également mobilisable en tant que de besoin pour les professionnels de santé. • Un recensement approfondi des besoins en formation sera effectuée auprès des acteurs qui concourent à influer sur les déterminants de santé afin de proposer, éventuellement construire, une offre de formation pluridisciplinaire permettant d'ancrer le rôle de tous dans la politique de santé mise en place, de développer le concept USS (Une Seule Santé), de développer les réseaux d'acteurs autour d'un enjeu commun... • Les outils de communication de la Communauté de Communes seront à nouveau mobilisés pour valoriser l'ensemble des actions menées, des installations effectuées... par tous les partenaires impliqués dans le concept USS
Porteur de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Rôle de la CCBB	<ul style="list-style-type: none"> • Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé

Partenaires	Structure	Rôle
	Agence Régionale de Santé	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel
	CSA2B	Partenaire Opérationnel



	CPAM de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	DSDEN	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Conseil Départemental de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CAF de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Centres Hospitaliers de Bourbon l'Arch et Cœur du Bourbonnais	Partenaire Technique et Opérationnel	
	MSA	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Etablissement thermal	Partenaire Technique et Opérationnel	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	1 ETP	24 500 €	ARS (financement coordination CLS)
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none"> Petites Villes de Demain (PVD) Revitalisation Centre-Ville Centre Bourg (RCVCB) Plan Alimentaire Territorial (PAT) Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Territoire Engagé pour la Nature (TEN) Trajectoire Adaptation Changement Climatique territorial (TACCT) Convention Territoriale Globale (CTG) Grandir en Milieu Rural (GMR) 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres interprofessionnelles Nombre de participants à la journée 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de médecins du territoire participant Pourcentage de réponse exprimant une satisfaction liée à la participation à ces rencontres 		

4.1.3 - Soutenir le développement des liens avec les hôpitaux



Problématique	La Communauté de communes dispose de 2 établissements de proximité qui sont amenés à fonctionner étroitement avec les professionnels libéraux pour « poursuivre la prise en charge de leurs patients lorsque leur état le nécessite ». Ces hôpitaux œuvrent également pour la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité et leur maintien dans leur lieu de vie, en liaison avec le médecin traitant. Cette mission renforce ainsi leur ancrage dans le tissu territorial. Par ailleurs, « en fonction des besoins de la population et de l'offre de soins présente sur les territoires sur lesquels ils sont implantés », les hôpitaux de proximité exercent la médecine de soins de suite et de réadaptation. Enfin, ils « participent à la prévention et à la mise en place d'actions de promotion de la santé sur le territoire ». Ces hôpitaux de proximité sont pleinement intégrés à l'offre de soins libérale. Dans ce cadre, les partenaires du CLS souhaitent conforter leurs liens avec l'offre de soins existante et notamment contribuer à la mise en œuvre de parcours de soins, enfin favoriser la mise en œuvre de postes partagés médicaux afin de participer à la pérennisation d'une offre de qualité sur le territoire
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner et nourrir le réseau local autour du Centre Ressources Territoriales (CRT) Soutenir le projet de création d'une équipe spécialisée Alzheimer du SSIAD Renforcer les liens santé Ville-Hôpital
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Pérenniser l'activité hospitalière sur notre territoire Développer les exercices mixtes Renforcer l'offre de soins locale Renforcer la cohérence des parcours de santé (éviter les ruptures)
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Tout public bénéficiaire Hôpitaux de proximité Offre de soins libérale
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des journées d'immersion au sein des services des hôpitaux de proximité aux professionnels libéraux, et leurs stagiaires, du territoire. Ces journées doivent permettre de faire découvrir les missions des hôpitaux, établir un réseau solide entre les professionnels de ces 2 milieux en développant l'interconnaissance, découvrir diverses pratiques de l'exercice médical. Cette action pourrait se dérouler sous la forme d'une journée annuelle de sensibilisation auprès des professionnels libéraux, les acteurs impliqués dans le concept USS (clubs sportifs, associations diverses, centres sociaux...) et les hôpitaux de proximité. Recenser / utiliser des équipements / plateaux techniques pour simplifier les parcours patients et réduire l'éloignement des services, dont actions de prévention Initier et participer à la création de parcours thérapeutiques au-delà de la prise en charge médicale
Porteur de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Rôle de la CBB	<ul style="list-style-type: none"> Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé

Partenaires	Structure	Rôle
	Agence Régionale de Santé	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel
	CSA2B	Partenaire Opérationnel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

T. : 04 70 67 11 89 – M. : contact@ccbb.fr - www.cccb.fr

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

	CPAM de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Conseil Départemental de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Centres Hospitaliers de Bourbon l'Arch et Cœur du Bourbonnais	Partenaire Technique et Opérationnel	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	1 ETP	24 050 €	ARS (financement coordination CLS)
	Organisation journée découverte	500 €	
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none"> Petites Villes de Demain (PVD) Plan Régional de Santé (PRS) CTEAC et Stratégie culturelle Bocage Bourbonnais 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres partagées entre professions libérales, hospitalières et acteurs associatifs Nombre d'exercices partagés mis en place 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de réponse exprimant une satisfaction liée à la participation à ces rencontres Nombre de participants à ces rencontres Nombre de médecins généralistes participant Nombre de médecins spécialistes participant 		



4.1.4 - Renforcer le réseau partenarial pour avoir une offre élargie de services

Problématique	<p>Les différents partenaires du précédent Contrat Local de Santé relèvent que ce dernier permet :</p> <ul style="list-style-type: none">• De légitimer l'intervention de la collectivité en qualité d'animateur de cette politique, y compris d'acteurs hors champ de la santé en visant des actions sur les déterminants de santé• De favoriser une approche transversale, au sein des services et entre partenaires• De développer l'interconnaissance, le travail collectif, les habitudes de travail• D'avoir une plus-value en termes de visibilité et communication autour des actions et des acteurs <p>Participer aux différents échanges entre professionnels œuvrant dans des fonctions similaires et/ou des études d'envergure permettent de prendre du recul sur nos propres pratiques professionnelles, nos projets en cours et à venir, de s'inspirer d'idées et d'expériences... afin de les adapter à notre contexte territorial et de gagner en efficience.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">• Développer les partenariats et les permanences sur le territoire• Participer aux réseaux régionaux / nationaux aux différents réseaux de santé (ESE, CLS, CPTS...)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Apporter de l'expertise sur le territoire• Elargir l'offre de services aux habitants• Développer l'interconnaissance• Qualifier les coordinateurs CLS
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none">• Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none">• Coordinateur CLS• Partenaires du CLS
Description des actions	<ul style="list-style-type: none">• Créer, animer et consolider un réseau de partenaires locaux au profit des usagers du territoire, se matérialise de diverses façons :<ul style="list-style-type: none">- Encourager le développement des permanences sur le territoire à l'instar du CSAPA, de Mutuelle ou encore de la CPAM via France Services- Encourager les politiques « d'aller-vers » portées par des institutions comme le service de périnatalité du CHU de Clermont et son action « opti'soins », ou par des associations comme le Centre de Dépistage des Cancers et sa « mammobile »- Partager une vision et une définition communes du concept « USS – Une Seule Santé » avec nombre d'acteurs locaux afin que la question de la santé soit intrinsèquement prise en compte dans leurs actions respectives• Participer à des rencontres de professionnels occupant des fonctions similaires ou œuvrant dans le même secteur d'activités, c'est partager, conforter, qualifier et faire progresser l'action individuelle comme collective. Il existe plusieurs espaces qui s'inscrivent dans la logique de professionnalisation par les pairs destinée à éclairer et nourrir l'action publique en matière de santé :<ul style="list-style-type: none">- Le collectif régional AURA des coordinateurs CLS- La Fédération des Maisons de Santé (FEMAS Aura)- Les groupes de travail départementaux et/ou régionaux animés par l'ARS ou ses partenaires (ex : Education Santé Environnement,)- Les CPTS Nord et sud Allier- le CORESS (Comité de Coordination Régional Santé Sexuelle)
Porteur de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Rôle de la CCBB	<ul style="list-style-type: none">• Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé

Partenaires	Structure	Rôle	
	Collectif de professionnels CLS - ASV	Partenaire Technique	
	FEMAS Aura	Partenaire Technique	
	ARS 03	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Centre Dépistage du Cancer	Partenaire Technique	
	CSAPA	Partenaire Technique	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	1 ETP	24 500 €	ARS (financement coordination CLS)
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none"> Avec l'ensemble des politiques menées par la collectivité qui influent sur les déterminants de santé 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et localisation des permanences réalisées Nombre et participation à des journées d'échanges, co-formations, informations 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes présentes sur les permanences Nombre de partenaires mobilisés Enquête de satisfaction sur les services rendus auprès du public Enquête de satisfaction sur les services rendus auprès des partenaires 		

4.2 – Objectif 2 : Contribuer à améliorer l'accès aux soins et à la santé en général

4.2.1 - Prospective et accompagner tout public dans l'accès à la santé

<p>Problématique</p>	<p>Il est de notoriété publique désormais que l'activité physique (sportive ou pratiquée dans le cadre de la vie courante ou professionnelle) a de nombreux bienfaits sur la santé et agit comme facteur protecteur. Elle prévient les risques liés à la sédentarité et la survenue de maladies chroniques tels que les cancers et les maladies cardiovasculaires et participe au bien-être physique et mental. Or sur notre territoire, plusieurs indicateurs témoignent de nombreuses difficultés, voire de situation alarmantes (pathologies diverses, surmortalité générale et prématuée, taux Affection Longue Durée (ALD), taux de diabète...). Il semble pertinent de poursuivre le développement de la pratique d'une activité physique ou sportive régulière, au-delà de la performance, y compris dans les choix des mobilités retenues.</p> <p>Le monde rural conserve une forte dépendance à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail, ainsi que les déplacements de loisirs. Les temps de parcours à l'intérieur de l'intercommunalité peuvent rapidement être conséquents. Ainsi, il faut 45 minutes de voiture pour traverser le territoire du Nord au Sud et plus d'une heure pour réaliser un trajet automobile entre Louroux-Bourbonnais, à l'Ouest, et Châtel-de-Neuvre, au Sud-Est. Dans le cadre de l'élaboration de l'ensemble des politiques publiques menées par la collectivité, les problématiques liées à la mobilité sont au cœur des préoccupations. L'élaboration du projet de territoire, coconstruit puis largement partagé avec nos partenaires et les habitants, a confirmé ces enjeux. Plus récemment, la finalisation du Contrat « Grandir en Milieu Rural », de la Convention Territorial Globale avec la CAF ont permis de caractériser ces problématiques en lien avec les typologies de public ou des thématiques comme la santé. Pour les contrats GMR et CTG, les fiches actions intitulées : « parcours du jeune vers l'autonomie » et « offre de loisirs » abordent cette question à travers le prisme des jeunes de 11 à 17 ans alors que celle « Accès aux droits / à la mobilité » traite des populations les plus fragiles. Nous constatons que l'usage des mobilités douces, dont le vélo, pour les déplacements quotidiens est en hausse. Il est un moyen de transport de plus en plus utilisé par les enfants, jeunes et jeunes adultes dès lors que les conditions sont les plus sécurisées possibles. Dans le cadre du projet de territoire, nous prévoyons de structurer le maillage entre les polarités structurantes intra et infra communales. Cette structuration pourra s'appuyer sur la voie verte inscrite au Contrat Plan Etat Région (CPER) et le réseau cyclable existant. Ce dernier ayant une vocation avant tout touristique.</p> <p>- Bourbon l'Archambault : Un programme d'actions est inscrit à la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) signée le 07/02/2023 au titre du programme national Petites Villes de Demain. L'objectif est de connecter les polarités servicielles et promouvoir les mobilités douces, notamment relier le pôle scolaire, collège et centre social (ALSH) vers les pôles "sportif et de loisir", le pôle "santé" et le centre bourg.</p> <p>- Tronget : les mêmes questions de connexion en termes de mobilité douce sont également à travailler en infra communal, mais également sur les 4 communes les plus proches dont les enfants fréquentent le collège de Tronget</p> <p>La santé au travail est une approche globale qui vise toutes les personnes dans un lieu ou une organisation du travail, en prenant en compte à la fois les conditions physiques et psychosociales, l'environnement et les pratiques en matière de santé. Selon la définition de l'OMS, la santé au travail vise différents objectifs : maintenir un haut degré de bien-être physique, mental et social des salariés, prévenir les risques auxquels sont exposés les employés sur leur lieu de travail et ainsi les protéger de tous dommages, maintenir les salariés dans un emploi adapté à leurs capacités physiologiques et psychologiques. Or l'environnement du travail connaît de profonde mutation dues au vieillissement de la population active (enjeu de la santé des seniors), l'allongement de la durée du travail, les usages numériques (communication excessive, droit à la déconnexion...), l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle, l'épuisement professionnel, la montée de la précarité (enjeu du maintien dans l'emploi et de la désinsertion professionnelle).</p>
-----------------------------	--



Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser un maximum d'acteurs à leurs rôles, à leurs échelles, dans une politique de prévention de santé globale• Agir sur la mobilité et contribuer à améliorer l'accès aux soins grâce à des outils pragmatiques (unités mobiles, mutuelle territoriale, Fiche Info Secours...)• Favoriser la pratique d'une activité physique (maisons sports-santé, équipements adaptés...)• Investir le champ de la santé au travail• Incrire nos actions dans les journées nationales / mondiales
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Implication croissante d'acteurs locaux dans les politiques de prévention en santé• Accroître l'usage des mobilités douces• Accroître l'accès aux soins en rapprochant population, professionnels de santé et acteurs de prévention• Prendre en compte la santé au travail comme un enjeu de santé publique, économique et d'attractivité dans une perspective où la relation au travail change pour les nouvelles générations / nouveaux habitants
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none">• Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none">• Tout public• Acteurs associatifs, mairies, centres sociaux...
	<p>Pour faciliter l'accès à la prévention et à la santé de l'ensemble de la population, une des stratégies consiste à l'« aller vers » et à créer des unités mobiles d'intervention qui se déplacent de lieu en lieu à la rencontre des habitants. Ces unités mobiles peuvent prendre plusieurs formes.</p> <p>-Un camion : dépistage-information... qui se positionne dans plusieurs communes et assure l'accès à des services/accompagnement/information</p> <p>- Des interventions décentralisées de professionnels de la santé et / ou de la prévention</p> <p>Ce déploiement s'appuie sur quelques principes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Travailler des partenariats avec des organismes/associations qui inscrivent les collaborations dans la durée et permettent un accompagnement de la population à moyen et long terme.- Préparer les interventions / animations : en amont par le choix du lieu de l'action qui ne soit ni stigmatisant, ni inaccessible, et qui respecte la confidentialité. En aval, en veillant à ce que, le cas échéant, le relais puisse être pris par un ou des professionnels du territoire : coordination avec les médecins généralistes par exemple.- Multiplier les activités/thématiques au sein de la même unité mobile par exemple pour faciliter l'accès des personnes sur des sujets plus intimes : addiction, sexualité, ...- Renouveler l'opération plusieurs fois pour que le bouche à oreilles fonctionne et que l'offre s'inscrive petit à petit dans le paysage- Utiliser les outils spécifiques mis à disposition par les partenaires (exemple convention MISAS avec la CPAM) <p>Les associations, nombreuses sur notre territoire constituent un levier important pour mobiliser les participants, intégrer des actions de prévention dans leur programme d'activités ou veiller à créer des conditions favorables à la santé des personnes. La prévention peut venir intervenir dans les activités de toutes les associations, sans que l'objet de celles-ci concerne la santé. Ainsi de nombreuses de initiatives de prévention simples peuvent être initiées : intégrer une action sur l'alimentation dans les clubs sportifs, veiller à ce qu'une offre de boissons sans alcool et à des tarifs attractifs soit disponibles dans toutes les manifestations associatives, proposer une politique de réduction des risques dans toutes les manifestations publiques... Par ailleurs, la prévention peut aussi investir des lieux de vie /services pour rejoindre un public différent : les Maisons France Service, les secrétariats de Mairie sont des lieux de passage importants. S'ils ne sont pas dédiés à la santé, ils sont des lieux où les questions de santé peuvent être abordées au détour d'un accompagnement, d'une démarche. Ils peuvent être des relais particulièrement efficaces pour communiquer sur des actions de prévention. Cela implique d'associer les professionnels de ces lieux à la réflexion sur la prévention, de les informer de l'existant et de reconnaître leur rôle.</p>



Description des actions	<p>Afin de proposer une alternative ludique, écologique, sécurisée et encadrée aux déplacements quotidiens de courtes distances (le ramassage scolaire, les déplacements vers les équipements sportifs, culturels... de proximité, les voyages de groupes dans le cadre de projets de centres sociaux...), le vélo-bus semble un outil parfaitement adapté aux attentes des acteurs locaux. Les passagers sont invités à pédaler dans le cadre d'un transport collectif et collaboratif prioritairement destiné aux enfants. Son utilisation favorise la pratique du sport et contribue à l'atteinte des objectifs du Contrat Local de Santé. Cette action symbolique doit se conjuguer avec une réflexion plus globale sur les mobilités. La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais est territoire pilote du projet TIMS (label national) porté par Mobil Emploi qui vise à diagnostiquer les usages et promouvoir les pratiques alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>L'accès à une activité physique et sportive au quotidien est un objectif de santé publique pour tous. Les Maisons Sport-Santé (MSS) créées en 2019 permettent d'accompagner à l'activité physique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent se remettre à l'activité physique avec un accompagnement à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge• Les personnes souffrant d'affections de longue durée à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques, quel que soit leur âge nécessitant une activité physique adaptée sécurisée par des professionnels formés et prescrite par un médecin ;• Les personnes souffrant de maladies chroniques pour lesquels l'activité physique et sportive est recommandée• Expérimenter un projet de "carnet de santé du jeune sportif" <p>Les Maisons Sport-Santé permettent à ce public prioritaire mais aussi toutes les personnes qui le souhaitent d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport afin de suivre un programme sport-santé personnalisé susceptible de répondre à leurs besoins particuliers et ainsi leur permettre de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable. Dans le cadre du CLS, la collectivité souhaite explorer ce dispositif.</p> <p>Il semble opportun d'associer, dans la mesure du possible, les actions locales dans le cadre de journées nationales, voire mondiales, afin de bénéficier de la communication dédiée (mois sans tabac, Semaine Information Santé Mentale, Octobre rose...)</p> <p>Développer l'accompagnement de la parentalité dans le cadre professionnel avec un travail sur la mixité des métiers, l'accès aux responsabilités au sein de l'entreprise, la levée des freins à l'ambition professionnelle, la lutte contre les stéréotypes de genre... grâce à un partenariat effectif avec les 2 collèges (Tronget et Bourbon l'Archambault) sur cette thématique. Concrètement, la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais intervient auprès des 4ème et 3ème sur ces sujets, organise conjointement avec l'établissement des visites d'entreprises locales.</p> <p>Poursuivre le travail autour de l'estime de soi des jeunes filles, sous forme d'ateliers photographiques « sans filtre internet », mené au sein des collèges et, avec la volonté de le développer auprès des centres sociaux.</p> <p>Soutenir les initiatives locales menées par des partenaires associatifs ou institutionnels (CIDFF, Collectif Hubertine Auclair, Déléguée aux Droits des Femmes, élus référents par communes...) et favoriser l'acculturation des partenaires locaux s'impliquant dans cette thématique (formations, conformations, mise en relation, mise en réseau...)</p> <p>Lutter contre les violences faites aux femmes : Pour repérer et accompagner au mieux les femmes victimes de violences, l'ensemble des professionnels de santé doit être formé aux violences, leurs</p>
-------------------------	---



	<p>mécanismes et leurs conséquences. La formation permettrait le repérage systématique des violences, l'amélioration de l'accompagnement des femmes victimes, la prévention des violences faites aux femmes et la facilitation de la transmission d'informations. La gendarmerie, et sa brigade spécialisée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, située sur le territoire communautaire (Le Montet), reçoit les victimes, essentiellement des femmes, les oriente vers les structures d'accueil et de prise en charge, met en place des actions de médiation, aide à la verbalisation suite aux événements subis, informe les personnes des dispositifs et solutions existantes et possibles. Il convient de soutenir et travailler en partenariat avec cet acteur local afin de développer des actions communes spécifiques (interventions de prévention en collège, auprès des centres sociaux, les dangers d'internet dans ce domaine, lutte contre le sexisme...)</p> <p>Sensibiliser l'ensemble des agents de la CCBB à cette thématique afin de prendre en compte l'égalité dans l'ensemble des services, notamment accueillant du public et de pouvoir orienter de potentielles victimes de violences intrafamiliales</p> <p>Mobiliser nos réseaux de communication pour relayer les campagnes nationales et/ou locales (exemple d'une campagne sur des sets de tables à destination des établissements scolaires du territoire notamment les 2 collèges).</p>																				
Porteur de l'action	• Communauté de communes du Bocage Bourbonnais																				
Rôle de la CCBB	• Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé																				
Partenaires	<table border="1"><thead><tr><th>Structure</th><th>Rôle</th></tr></thead><tbody><tr><td>ARS 03</td><td>Partenaire Financier, Technique et Opérationnel</td></tr><tr><td>CSA2B</td><td>Partenaire Opérationnel</td></tr><tr><td>CPAM de l'Allier</td><td>Partenaire Technique et Opérationnel</td></tr><tr><td>CPTS Nord Allier</td><td>Partenaire Technique et Opérationnel</td></tr><tr><td>CPTS Sud Allier</td><td>Partenaire Technique et Opérationnel</td></tr><tr><td>ISBA</td><td>Partenaire Technique et Opérationnel</td></tr><tr><td>Clubs et Associations sportives</td><td>Partenaire Technique et Opérationnel</td></tr><tr><td>DAHLIR</td><td>Partenaire Technique et Opérationnel</td></tr><tr><td>Communes</td><td>Partenaire Technique et Opérationnel</td></tr></tbody></table>	Structure	Rôle	ARS 03	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	CSA2B	Partenaire Opérationnel	CPAM de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	ISBA	Partenaire Technique et Opérationnel	Clubs et Associations sportives	Partenaire Technique et Opérationnel	DAHLIR	Partenaire Technique et Opérationnel	Communes	Partenaire Technique et Opérationnel
Structure	Rôle																				
ARS 03	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel																				
CSA2B	Partenaire Opérationnel																				
CPAM de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel																				
CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel																				
CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel																				
ISBA	Partenaire Technique et Opérationnel																				
Clubs et Associations sportives	Partenaire Technique et Opérationnel																				
DAHLIR	Partenaire Technique et Opérationnel																				
Communes	Partenaire Technique et Opérationnel																				
Identification des moyens	<table border="1"><thead><tr><th>Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)</th><th>Coûts</th><th>Sources de financements possibles</th></tr></thead><tbody><tr><td>Mobil'Emploi (Etude mobilité)</td><td>12 000 €</td><td>MSA + CCBB</td></tr><tr><td>Projet Maison Sport-Santé</td><td>A définir</td><td>DDSPP</td></tr><tr><td>Projets divers (Fiches Info Secours...)</td><td>10 000 €</td><td>ARS - CFPPA</td></tr><tr><td>2 vélo-bus</td><td>50 000 €</td><td>MSA + CCBB</td></tr></tbody></table>	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles	Mobil'Emploi (Etude mobilité)	12 000 €	MSA + CCBB	Projet Maison Sport-Santé	A définir	DDSPP	Projets divers (Fiches Info Secours...)	10 000 €	ARS - CFPPA	2 vélo-bus	50 000 €	MSA + CCBB					
Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles																			
Mobil'Emploi (Etude mobilité)	12 000 €	MSA + CCBB																			
Projet Maison Sport-Santé	A définir	DDSPP																			
Projets divers (Fiches Info Secours...)	10 000 €	ARS - CFPPA																			
2 vélo-bus	50 000 €	MSA + CCBB																			
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none">• Petites Villes de Demain (PVD)• Revitalisation Centre-Ville Centre Bourg (RCVCB)• Plan Alimentaire Territorial (PAT)• Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)• Territoire Engagé pour la Nature (TEN)• Trajectoire Adaptation Changement Climatique territorial (TACCT)• Convention Territoriale Globale (CTG)• Grandir en Milieu Rural (GMR)																				

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des circuits de Vélo-Bus pour enfants, et développement de son usage tout public • Développement des mobilités alternatives • Etude d'opportunité et implication des acteurs locaux dans un projet de Maison Sport – Santé sur notre territoire • Nombre de manifestations inscrites dans le cadre des programmes nationaux et internationaux
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'usagers des vélo-bus, KMS parcourus, bilan carbone • Questionnaires de satisfaction (prises en charge individuelles et collectives) • Augmentation et caractérisation de l'utilisation des mobilités alternatives dans le territoire (type de public, zone du territoire touchée, type de transport utilisé), • Nombre de personnes touchées lors de chaque action menée • Nombre de partenaires impliqués sur un projet Maison Sport-Santé

4.2.2 - Promouvoir un environnement favorable à la santé

Problématique	<p>Un des atouts du milieu rural réside dans un environnement naturel de qualité. Mais cet environnement, peut-être parce qu'il est familier, n'est pas toujours investi comme un espace de bien-être favorisant la santé. Des actions spécifiques santé-bien-être-santé mentale peuvent être développées sous de nombreuses formes.</p> <p>Le champ de la santé environnement s'intéresse aux liens entre les milieux de vie et les impacts sur la santé qui en découlent (qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité des eaux, artificialisation des sols, aménagement du territoire, connaissance et interaction avec son environnement naturel etc.). Les populations ne sont pas toutes égales face à ces impacts. Il en résulte des inégalités environnementales de santé, certains territoires ou certaines populations sont plus exposés que d'autres aux facteurs environnementaux (ex : territoires à risque radon, différentiels de vulnérabilité des populations en fonction de leur âge, de leur état de santé, de leur situation socio-économique...)</p> <p>Il est difficile de mesurer précisément l'impact des expositions environnementales sur la santé des populations. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2006, estimait que 24% des maladies dans le monde étaient causées par des expositions environnementales qui peuvent être évitées</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et favoriser l'accès et l'éducation à une alimentation de qualité • Actions spécifiques envers les familles monoparentales • Sensibiliser sur la Santé-environnement, les transitions climatiques et la qualité de l'air, notamment intérieur • Poursuivre le travail engagé autour de la thématique Culture-Santé • Développer un programme de sensibilisation et de formations pluriannuelles permettant de prendre en compte les multiples dimensions de la santé environnement au travers des thématiques telles que la mobilité, aménagement du territoire, urbanisme favorable à la santé, , sport-santé etc. • Contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants dans toutes ses composantes dont l'insertion sociale, professionnelle, l'autonomie et la citoyenneté des habitants
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser, former à la notion USS (Une Seule Santé) ainsi qu'à la pluralité et l'interaction des nombreux déterminants de santé dans notre quotidien • Valoriser l'environnement et les espaces naturels comme une source de bien-être • Promouvoir les espaces urbanisés/aménagés favorables à la santé (cours d'école, liaisons actives au sein des bourgs, ...) • Soutenir la consommation de produits locaux de saison
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Elus, techniciens en interne à l'EPCI • Partenaires « Santé-Environnement » • Tout public et plus particulièrement les personnes âgées, handicapées, en situation de précarité



<p>Description des actions</p>	<p>Valoriser, vulgariser, communiquer autour de la problématique « santé-environnement » afin de favoriser l'intégration de cette dimension aux projets de territoire en cours ou à venir. Il s'agit de favoriser les liens entre les projets existants (plan climat-air-énergie territorial, projet alimentaire territorial) et de sensibiliser les collègues aux enjeux de santé au travers de leurs missions respectives. Mais il s'agit également de valoriser les projets prenant en considération les questions environnementales et de santé (aire de co-voiturage, voies vertes, problématiques de l'ambroisie, du radon ou du plomb...) et favoriser les liens avec la dimension santé. L'organisation de temps thématiques d'informations et/ou d'acculturation est une étape à envisager. Il convient également de participer aux réseaux d'acteurs en santé environnement pour enrichir notre réflexion grâce au partage d'expériences.</p> <p>Former, sensibiliser les partenaires à la notion d'USS (Une Seule Santé) par thématique : sur la qualité de l'air / environnement intérieur / extérieur avec CAP Tronçais (cf AAP FNPIES), sur la question de la précarité énergétique/pollution de l'air intérieur, sur l'impact des perturbateurs endocriniens, sur les enjeux climatiques : risques sanitaires, vagues de chaleur, épisodes de pollution, sur l'impact de la végétation sur la santé. Ces temps doivent s'articuler avec les différentes politiques menées par la collectivité (PCAET, TEN...) ou les partenaires et faire l'objet d'une double approche : celle thématique et celle de la santé en filigrane.</p> <p>L'alimentation/nutrition est un important vecteur d'inégalités sociales de santé comme il peut être un important levier en termes de prévention et de promotion de la santé. L'alimentation/nutrition est donc un déterminant majeur de santé. Une alimentation de qualité respecte les recommandations nationales nutritionnelles en termes de santé (Programme national nutrition santé « Manger Bouger ») et les recommandations environnementales (Plans nationaux et régionaux). Elle recouvre un ensemble de problématiques très variées : permettre l'accès de tous à une nourriture de qualité, garantir la sécurité des aliments et de la santé publique, accompagner et de préserver le modèle agricole, des industries agroalimentaires et des emplois qu'elles génèrent, enjeux écologiques et de préservation de la biodiversité, maintenir le rôle social et familial à travers le partage du repas. Dans ce domaine, la Communauté de communes dispose d'un outil et une stratégie : un projet alimentaire territorial dont l'objectif est de promouvoir et relocaliser l'alimentation dans les territoires (circuit courts, produits locaux...). Le lien avec la dimension santé doit être renforcé au sein de chaque action menée par le PAT (actions visant à faciliter l'accès à une alimentation de qualité comme la formation des agents de cantine, la création d'une journée hebdomadaire « mangeons local », développer les jardins partagés et les visites d'exploitations, s'appuyer sur des événements nationaux ou locaux pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation comme la semaine du goût).</p> <p>Promouvoir des déplacements favorables à la santé : L'activité physique (sportive ou pratiquée dans le cadre de la vie courante ou professionnelle) a de nombreux bienfaits sur la santé et agit comme facteur protecteur. Elle prévient notamment des maladies chroniques et participe au bien-être physique et mental.</p> <p>Développer des actions spécifiques envers les familles monoparentales : Déterminer à travers une enquête fine les problématiques liées à la santé au sein de ses familles monoparentales (renoncement aux soins total ou partiel...) avec une double approche comparative : en miroir aux familles où les 2 parents sont présents, et territorial où la communauté de communes du Bocage Bourbonnais est comparée à d'autres territoires du Département. Les résultats du diagnostic devront guider les actions à élaborer.</p> <p>Poursuivre le travail engagé autour de la thématique Culture-Santé en partant du postulat que l'accès à la culture concourt indéniablement au bien-être de chacun. Une attention particulière sera portée au programme « Interstices » qui vise à développer l'accès à la culture au sein même des établissements médico-sociaux.</p>
---------------------------------------	--



Porteur de l'action	• Communauté de communes du Bocage Bourbonnais		
Rôle de la CCBB	• Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé		
Partenaires	Structure	Rôle	
	ARS 03 (AAP ESE)	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	Services Intra EPCI (PAT, PCAET...)	Partenaire Opérationnel	
	Epicerie solidaire du Bocage Bourbonnais	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Associatifs (IREPS, Cap Tronçais, ADIL, ADATER, Solidarités paysans, mobil'emploi...)	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Institutionnels (établissements hospitaliers, services Etat, Conseil Départemental...)	Partenaire Technique et Opérationnel	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	Animations, forums, conférences	3000 €/an	ARS (AAP Santé Environnement) - AAP Interstices
	Formations	3 000 €	ARS (AAP Santé Environnement) - AMI CFPPA
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none"> • Petites Villes de Demain (PVD) • Revitalisation Centre-Ville Centre Bourg (RCVCB) • Plan Alimentaire Territorial (PAT) • Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) • Territoire Engagé pour la Nature (TEN) • Trajectoire Adaptation Changement Climatique territorial (TACCT) • Convention Territoriale Globale (CTG) • Grandir en Milieu Rural (GMR) 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées thématiques / actions organisées • Nombre d'élus/techniciens présents 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires présents • Nombre de personnes accueillies 		

4.2.3 - Développer la politique de soutien aux aidants

Problématique	<p>Les aidants sont des personnes qui viennent en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie chronique ou invalidante ou d'un handicap. En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en perte d'autonomie. La mise en place d'une stratégie de mobilisation et de soutien des aidants est donc plus que nécessaire afin de reconnaître le rôle des proches aidants mais aussi d'améliorer leur qualité de vie.</p> <p>La situation sanitaire et sociale des populations vulnérables et de leurs aidants est un fort déterminant d'inégalités sociales et territoriales de santé.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> Initier un projet de "Station Thermale de Pleine Santé" Poursuivre et développer des partenariats Développer des actions favorisant le repérage des fragilités par les aidants professionnels
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner, orienter et soutenir les aidants dans leur rôle de solidarité, prévenir l'épuisement et promouvoir des solutions de répit
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Les aidants et les personnes aidées Les associations d'aides et les centres hospitaliers de proximité Les professionnels de santé
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> Développer des outils (conférences, animations, forums, communication) afin d'inviter les aidants à s'identifier comme tels et prévenir les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Prendre en compte le sentiment d'épuisement, d'isolement et reconnaître et valoriser le rôle des aidants, Apporter des connaissances auprès des aidants et des futurs aidants sur les pathologies neuro-dégénératives, les troubles du comportements, etc... Organiser des rencontres entre professionnels de santé et aidants pour partager sur la situation vécue Faire connaître les aides existantes sur le territoire et les solutions de répit pour les aidants, et les consolider Structurer le droit au répit en élaborant une offre se basant sur les ressources du territoire (accueil de jour couplé à une offre thermale par exemple...) Construire un programme de « formation pratique » à destination des aidants Installer un groupe de parole, d'entraide mutuelle, entre aidants sur notre territoire S'appuyer sur les campagnes de sensibilisation locales et nationales
Porteur de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Rôle de la CCBB	<ul style="list-style-type: none"> Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé

Partenaires	Structure	Rôle
-------------	-----------	------

	Etablissement Thermal de Bourbon l'Arch	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Thermauvergne	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Centres hospitaliers de proximité	Partenaires Techniques et Opérationnels	
	Centres sociaux	Partenaires Techniques et Opérationnels	
	MSA	Partenaire Technique et Opérationnel	
	UNAFAM, Groupes d'entraide mutuelle	Partenaires Techniques et Opérationnels	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	Animations, forums, conférences	1000 €/an	AMI CFPPA
	Communication	500 €/an	AMI CFPPA
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none"> Programme Régional de Santé 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de temps de sensibilisation et de formation réalisés Fréquentation de la structure d'accueil de jour de l'hôpital de Bourbon dans le cadre de « répit de l'aidant » 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des aidants lors des rencontres proposées Nombre de personnes sensibilisées 		

4.2.4 - Renforcer l'accompagnement et la prise en charge des femmes enceintes et de leurs proches

Problématique	Le suivi des femmes enceintes sur le territoire communautaire ne peut plus être effectué par le dispositif d'unité mobile Opti'soins faute de financement. Au regard des besoins identifiés durant cette expérimentation, la CCBB souhaite rassembler les acteurs locaux et des Bassins de Santé Intermédiaires pour favoriser l'accompagnement et la prise en charge des femmes enceintes et de leurs conjoints dans une approche pluridisciplinaire
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des acteurs intervenant dans le champ de la périnatalité et parentalité Information et orientation du public cible pour un accompagnement adapté et pluridisciplinaire (alimentation, activité physique, tabac, sommeil, etc.) Soutien à la parentalité Lutte contre les violences intrafamiliales Favoriser le bien-être mental et le lien social pour lutter contre l'isolement et la dépression
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la bonne santé de la femme enceinte et de son foetus et réduire les risques potentiels Informier sur les dispositifs existants et présents localement ou à proximité de la connaissance de la grossesse à la naissance Réduire les inégalités et favoriser le "aller vers" et le "sur-mesure" pour les plus fragiles
Territoire concerné	• Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	• Femmes enceintes, familles et conjoints
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des acteurs et mise en lien des professionnels de santé, établissements de santé et autres acteurs (associations, collectivités locales, gendarmerie, ...) pour proposer un "parcours personnalisé de la femme enceinte", notamment pour les plus fragiles. Cette action est à mettre en lien avec les "parcours naissance", services proposés par la CAF et la CPAM qui diffusent de l'information par l'intermédiaire de SMS ciblés auprès des femmes concernées. Soutien à la parentalité Lutte contre les violences faites aux femmes et accompagnement des victimes, la grossesse étant un élément déclencheur ou aggravant des violences. Parmi les partenaires, des actions seront menées avec la maison de protection des familles au Montet (Allier). Ce service intégré de la Gendarmerie Nationale est une unité de spécialisée dans les violences intrafamiliales. Ces militaires n'ont pas pour vocation de recevoir du public, mais de faire de la prévention notamment en milieu scolaire en fonction du développement de l'enfant : pour les primaires, il s'agit du harcèlement, des discriminations et violences verbales ; au collège sur le consentement ; et dès le lycée les violences conjugales ». Elle permet également de former tous les professionnels, comme ceux de la santé, les associations... et tous ceux qui seraient amenés à repérer des faisceaux d'indices.
Porteur de l'action	• Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Rôle de la CCBB	• Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé

Partenaires	Structure	Rôle
	Agence Régionale de Santé	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel
	CSA2B	Partenaire Opérationnel



	CPAM de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Conseil Départemental Allier (PMI)	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CIDFF	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Maison protection des familles - Gendarmerie	Partenaire Technique et Opérationnel	
	MSA	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CAF	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Etablissement thermal	Partenaire Technique et Opérationnel	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	1 ETP	24 500 €	ARS (financement coordination CLS)
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches)	<ul style="list-style-type: none">Programme Régional de SantéConvention Territoriale Globale (CTG)Grandir en Milieu Rural (GMR)		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none">Nombre d'acteurs mobilisésNombre de femmes et familles accompagnées		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">Pourcentage de réponses exprimant une satisfaction liée à la proposition de parcoursNombre de participants aux journées d'information		

4.2.5 - Lutter contre l'endométriose

Problématique	<p>Le 11 janvier 2022, l'Etat annonce le lancement d'une stratégie nationale de lutte contre l'endométriose, faisant ainsi de cette maladie un enjeu de santé publique national. Elle vise à améliorer la prise en charge des patientes, afin notamment de rompre avec l'errance médicale à laquelle de nombreuses femmes sont confrontées, à renforcer massivement les moyens dédiés à la recherche sur l'endométriose ou encore à mieux accompagner les femmes qui en sont atteintes au travail. Touchant près d'une femme sur dix en âge de procréer, soit environ 2 millions de personnes en France, l'endométriose provoque des douleurs intenses, qui engendrent de la fatigue, des symptômes de dépression ou d'anxiété. Elle est aussi la première cause d'infertilité en France. Au-delà des spécialités qui font partie intégrante du parcours de soins des personnes atteintes d'endométriose (médecins généralistes, sage-femmes, radiologues, gynécologues médicaux), d'autres disciplines complémentaires sont invitées à intégrer les filières de soins car elles interviennent dans la prise en charge de l'endométriose, en complément du traitement médical (psychologie, psychothérapie, kinésithérapie, diététique et nutrition...). Parmi elles, la médecine thermale est mise en avant comme une technique efficace pour atténuer les douleurs de l'endométriose.</p> <p>L'établissement thermal de Bourbon l'Archambault possède deux spécialisations historiques : la rhumatologie et la gynécologie. Si elle était devenue secondaire, la spécialisation gynécologique accueille tous les ans davantage de patientes. Les effets constatés de la cure thermale sur les patientes sont positifs, la composition physico-chimique des eaux de Bourbon l'Archambault étant particulièrement favorable.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> Positionner la station thermale comme station pilote sur le traitement des troubles liés à l'endométriose en s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux (professionnels de santé, médecins thermaux, établissement thermal...) et nationaux (Endofrance, ThermeAuvergne, Conservatoire National des Etablissements Thermaux, etc.) ; Contribuer à structurer la filière "soins gynécologiques" et l'offre de soins complémentaires aux soins thermaux. Améliorer la vie quotidienne des femmes concernées avec une prise en charge précoce et globale
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Construire des partenariats avec les acteurs locaux et nationaux sur la question de l'endométriose (échanges, recherche action, etc.) ; Développer un réseau local de professionnels référents sur la question gynécologique ; Accroître le nombre de curistes orientées sur la gynécologie, dont femmes du territoire.
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Femmes atteintes d'endométriose (accompagnement dans la gestion de la maladie) Femmes victimes de douleurs gynécologiques avec suspicion d'endométriose (prévention, dépistage)
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> Construire des partenariats avec les acteurs locaux et nationaux sur la question de l'endométriose (échanges, recherche action, etc.) : monter en compétence sur la question de l'endométriose en échangeant et intégrant les réseaux professionnels locaux et nationaux. Le cas échéant, prendre part aux travaux de recherches scientifiques. Développer un réseau local de professionnels référents sur la question gynécologique : structurer l'offre de soins locale pour les patientes du territoire (accompagnement, sensibilisation, dépistage, etc.) et les curistes (en complément des soins thermaux).
Porteur de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Rôle de la CCBB	<ul style="list-style-type: none"> Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé

	Structure	Rôle	
Partenaires	Agence Régionale de Santé	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	CSA2B	Partenaire Opérationnel	
	Sage-femmes du territoire	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPAM de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Conseil Départemental de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Faculté de médecine et CHU	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Etablissement thermal	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Hôpitaux de Moulins et de Montluçon	Partenaire Technique et Opérationnel	
	EndoFrance	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Therme Auvergne	Partenaire Technique et Opérationnel	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	1 ETP	24 500 €	ARS (financement coordination CLS)
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches)	<ul style="list-style-type: none"> Programme Régional de Santé Petites Villes de Demain 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'acteurs mobilisés Elaboration d'une offre complémentaire à celle proposée par les thermes Nombre de femmes et familles accompagnées 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de réponses exprimant une satisfaction liée à la proposition de parcours Evolution de la proportion de curistes accueillies sur ces problématiques 		

4.3 – Objectif 3 : Favoriser un meilleur parcours de santé des jeunes

4.3.1 - Coconstruire des actions promotrices de la santé pour les jeunes et Favoriser la promotion de la santé des enfants en situation de handicap

Problématique	<p>On constate une dégradation de la santé mentale des jeunes qui s'est accentuée avec la crise sanitaire liée au COVID 19 et, donc une nécessité accrue de travailler sur les questions de santé auprès du jeune public afin de réduire le plus tôt possible les inégalités sociales de santé.</p> <p>En réponse, la collectivité a créé un service dédié à ces problématiques : « Ma Différence en Bocage ». Il s'inscrit à la fois dans la politique petite enfance portée par la Communauté de Communes, dans sa Convention Territoriale Globale mais également dans son Contrat Local de Santé qui vise à aborder le handicap avec une vision plus large en travaillant en amont sur les déterminants de la santé et en aval sur des solutions de prise en charge s'intégrant dans des parcours coordonnés, en évitant les ruptures de parcours</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens avec les structures d'accueil de la « petite enfance » dans le cadre des compétences de la CCBB • Renforcer les actions permettant d'accompagner les projets de développement des Compétences psychosociales des jeunes, • Favoriser l'appui méthodologique des professionnels souhaitant développer des programmes d'éducation et de promotion de la santé • Développer le maillage territorial et permettre une meilleure coordination avec les différents acteurs et partenaires éducatifs • Renforcer les liens avec l'Education Nationale autour des notions de « parcours global et cohérent de l'enfant » et d'une "école promotrice en santé", dans le cadre du déploiement du plan "Santé Mentale dans l'Education Nationale" • Développer les sociabilités, contribuer à la prévention des pathologies liées à la nutrition-obésité, Accompagner les questions de parentalité
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer, piloter, animer, participer et coordonner un réseau partenarial autour du handicap et des troubles de toutes natures • Proposer aux professionnels de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, un lieu et une personne ressource dédiée au handicap • Accueillir, informer, soutenir et accompagner les familles en amont des diagnostics, • Orienter, soutenir, accompagner les familles dans la recherche de structures pouvant répondre à leurs besoins et aux besoins spécifiques de leur enfants
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes de 0 à 17 ans et leurs familles • Les professionnels œuvrant auprès du même public

Description des actions	<p>Ma Différence en Bocage s'adresse à un public âgé de 0 à 17 ans, ainsi qu'à l'entourage pour éviter les ruptures de parcours en accompagnant, individuellement, chaque situation. L'éducatrice référente, diplômée, accueille et répertorie chaque demande, quelle que soit sa nature. Elle évalue ensuite la situation en recueillant des éléments factuels (observations). Puis, elle se met en lien avec les acteurs autour de la situation pour croiser les regards et coconstruire des réponses personnalisées.</p> <p>Dans certaines situations, elle propose ensuite un accompagnement sur tous les lieux de vie de l'enfant hors établissement scolaire. Cet accompagnement se compose de séances d'éveil et de jeux selon l'âge, de médiation grâce à des supports proposés aux enfants/adolescents et leurs familles, d'un travail sur les compétences sociales et psychosociales (ex : gestion des émotions), sur les besoins en santé, éducatifs, familiaux, sociaux (conseil, information, orientation). L'ensemble du projet autour d'un enfant et des objectifs sont formalisés collectivement puis évalués pour réajuster et adapter les réponses à l'évolution de la situation. Ce service est gratuit pour les familles et les professionnels de manière à être accessible à l'ensemble des publics concernés et notamment les publics en situation de fragilité sociale et financière.</p> <p>Par l'intermédiaire du service « ma différence en Bocage », les actions suivantes sont envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer 1 visite bimestrielle au sein de chaque service communautaire dédié à la petite enfance et l'enfance pour faciliter les contacts et recueillir les besoins des familles et des professionnels • Assurer le rythme de 2 permanences par année scolaire au sein de plusieurs services périscolaires et extrascolaires du territoire pour développer la visibilité de Ma Différence en Bocage et faciliter les contacts avec les familles et les professionnels de l'enfance/jeunesse • Proposer, à partir du recueil de besoins, au moins 2 actions en promotion/éducation de la santé par année civile pour développer le pouvoir d'agir des familles, des enfants/adolescents et des professionnels • Organiser, avec l'accord des parents et des professionnels, des temps d'observations sur les différents lieux de vie de l'enfant/adolescent pour chaque situation complexe rencontrée afin de recueillir des éléments factuels indispensables pour élaborer une réponse individualisée ; • Adapter la réponse pour chacune des situations rencontrées, en concertant l'ensemble des acteurs pour élaborer conjointement, si nécessaire, un projet personnalisé pour l'enfant • Mobiliser les acteurs du parcours de l'enfant du territoire pour impulser et garantir la dynamique partenariale (recueillir les attentes, faire culture commune, participer à des temps de travail conjoints et formaliser les partenariats sur des actions communes comme des conférences, des ateliers collectifs, journées thématiques...) • Parvenir, en s'appuyant sur le Contrat Local de Santé, à coordonner nos réponses territoriales en matière d'éducation et de santé/santé mentale • Solliciter individuellement tout ou partie des acteurs de l'éducation, la santé et du social pour chaque situation rencontrée pour tendre vers une approche globale et systémique et proposer une réponse ajustée pour chaque enfant/adolescent • Informer l'ensemble des partenaires territoriaux de l'accueil, de la santé, du social, de l'éducation nationale en diffusant les coordonnées des partenaires mobilisables sur le territoire via un lien internet disponible sur Drive et réactualisé tous les ans ; • Adapter la durée d'accompagnement pour chacune des situations rencontrées afin de respecter la temporalité nécessaire à chaque enfant/adolescent/parent/professionnel pour l'acceptation des besoins spécifiques et la co-construction de réponses adéquates.
	Porteur de l'action
	Rôle de la CCBB
	Partenaires



	Les référents « familles » des 4 centres sociaux du territoire ainsi que leurs équipes d'animateurs enfance/jeunesse	Partenaires Techniques et Opérationnels	
	Les accueils de loisirs, les accueils périscolaires et les cantines scolaires	Partenaires Techniques et Opérationnels	
	Les associations œuvrant dans l'accueil, le loisir, les violences intrafamiliales et l'action sociale au sens large	Partenaires Techniques et Opérationnels	
	Les acteurs de l'Education Nationale (enseignants de maternelle, primaire, secondaire, professionnels de Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté...)	Partenaires Techniques et Opérationnels	
	Les associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux ou chargées de mission santé : le centre médico-psycho pédagogique	Partenaires Techniques et Opérationnels	
	CPAM	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	CAF	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	MSA	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	Les services du Conseil Départemental : Maisons des Solidarités Départementales (Assistants de Service Sociaux polyvalent de secteur, médecins, sage-femme et puéricultrices de la Protection Maternelle et Infantile)	Partenaires Techniques et Opérationnels	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	1 ETP	40 000 €/an	CAF, MSA, CCBB, Autres financeurs potentiels (ARS, CPAM...)
	Organisation d'animations, conférences, communication...	1 500 €/an	CAF, MSA, CCBB, Autres financeurs potentiels (ARS, CPAM...)
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none">Convention Territoriale GlobaleConvention Grandir en Milieu Rural		

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations réalisées • Nombre de formations réalisées par l'éducatrice • Nombre de co-formations proposées aux partenaires • Nombre de permanences • Nombre d'actions en promotion – éducation à la santé • Nombre d'ateliers réalisés avec la Petite Enfance • Nombre de sollicitations et de suivis individualisés
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des partenaires lors des rencontres proposées • Nombre de participants aux différentes animations proposées • Nombre d'enfants suivis • Qualification des besoins enregistrés • Nombre de partenaires impliqués

4.3.2 - Favoriser la connaissance des ressources en santé sur le territoire

Problématique	<p>On observe une grande fragilité de certains jeunes, amplifiée par la crise sanitaire liée au COVID 19 (sentiment d'isolement, mal-être, situation économique fragile, situation familiale conflictuelle, mauvaise estime de soi). Il est donc nécessaire de travailler sur les questions de santé auprès de ce public afin de réduire le plus tôt possible les inégalités sociales de santé. Cela se traduit par le fait de renforcer les actions permettant d'accompagner les projets de jeunes de développer leurs compétences psychosociales, de développer le maillage territorial et permettre une meilleure coordination avec les différents acteurs et partenaires éducatifs, de favoriser l'appui méthodologique des professionnels souhaitant développer des programmes d'éducation et de promotion de la santé ... afin qu'ils vivent « favorablement » leurs territoires,</p> <p>Cet enjeu majeur doit permettre de comprendre les ruptures de parcours, améliorer les délais de prise en charge, identifier les besoins des professionnels concernés, coconstruire des solutions adaptées, poursuivre le travail mené avec les crèches... Pour ce faire, la communauté de communes du Bocage Bourbonnais s'est dotée, lors du précédent CLS, d'un service dédié nommé « ma différence en Bocage » avec un agent qualifié.</p> <p>La question de la « petite enfance » reste une préoccupation de ce nouveau contrat. Si la création de structures ad-hoc constituent une plus-value pour l'accueil des tous petits, l'attractivité du territoire, son organisation, son accessibilité... peuvent contribuer à renforcer les inégalités et/ou avoir un impact sur la santé de la population du territoire : l'inadaptation à des horaires de travail décalés, le non accès aux parents en situation de recherche d'emploi (particulièrement aux parents isolés), la politique tarifaire, l'absence d'espaces conviviaux pour recevoir les parents... peuvent être autant d'éléments ayant une incidence sur la sociabilité des jeunes enfants, sur les violences intra-familiales, sur l'insertion professionnelle particulièrement des femmes...</p> <p>La transversalité de la thématique concernant l'égalité Femme-Homme implique un traitement à l'échelle de l'ensemble des enjeux de ce Contrat Local de Santé. En plaçant cet enjeu au sein des problématiques liées à la jeunesse, les partenaires souhaitent prioriser, sans exclure les autres champs d'intervention, des actions de prévention précoce auprès des jeunes.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et pérenniser le développement du réseau « Ma différence en Bocage » Mise en œuvre du projet « Construisons ensemble la cité du Bocage Bourbonnais » Développer l'accès au grand public à la connaissance des compétences des partenaires
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes Donner des pistes de solution aux jeunes et leurs familles dans la résolution de leurs problématiques
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes de 0 à 17 ans et leurs familles Les professionnels œuvrant auprès du même public Tout public par extension
Porteur de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Rôle de la CCBB	<ul style="list-style-type: none"> Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé et du service « Ma Différence en Bocage »



Description des actions	<p>Ma Différence en Bocage : L'objectif général du pôle est d'améliorer le parcours de vie (social, familial, en santé) des enfants de 0 à 17 ans révolus, habitants du territoire du Bocage Bourbonnais afin d'éviter les ruptures. Service intégré de la Communauté de Communes, il a été créé lors du précédent CLS pour répondre à des besoins identifiés. Il œuvre à</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer, piloter, animer, participer et coordonner un réseau partenarial autour du handicap et des troubles de toutes natures,• Proposer aux professionnels de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, un lieu et une personne ressource dédiée au handicap : sensibilisation et accompagnement dans leur professionnalisation• Accueillir, informer, soutenir et accompagner les familles en amont des diagnostics,• Orienter, soutenir, accompagner les familles dans la recherche de structure(s) pouvant répondre à leurs besoins et aux besoins spécifiques de leur enfants, <p>Durant ce nouveau CLS, la collectivité souhaite pérenniser le service sur son territoire et développer le partenariat avec le milieu scolaire, tant au niveau de l'implication des enseignants dans les programmes de formation, d'information proposés que les élèves dans le repérage des difficultés éventuelles.</p> <p>« Construisons ensemble la cité du Bocage Bourbonnais », ce projet vise à</p> <ul style="list-style-type: none">• Coconstruire une action sur la durée (octobre 2024 à septembre 2025) avec les partenaires locaux, dont 2 centres sociaux présents sur notre territoire• Impliquer les enfants et leurs familles dans toutes les phases de construction de ce projet participatif, basées sur l'approche de toutes les problématiques du quotidien• Impliquer l'ensemble des compétences et services de la communauté de communes et de ses partenaires dans l'animation des ateliers concourant à la réussite du projet• Lutter contre la reproduction de la pauvreté en prenant conscience de l'importance des ressources et richesses locales, y compris celles propres à chaque individu. La création d'un « réseau d'acteurs » permet de lutter efficacement contre le sentiment d'abandon et de fatalité• Travailler avec les adolescents pour impliquer les familles• Intégrer la culture, la santé, l'accès aux droits et la transition écologique en tant qu'invariants du projet, à la fois outils et enjeux <p>Le projet s'appuie sur les principes de l'éducation populaire qui visent à développer le pouvoir d'agir des jeunes. Si les collégiens scolarisés dans les 2 établissements locaux sont la cible prioritaire de cette démarche, l'objectif est également, à travers cette action, de toucher les familles de ces jeunes et de les inciter à s'impliquer à leur tour. La communauté de communes et les centres sociaux souhaitent proposer un projet favorisant l'expression des jeunes, développant leur capacité de réflexion, d'imagination, d'adaptation, valorisant leurs connaissances et impliquant le vivre-ensemble tout en abordant les différents sujets de façon ludique, pragmatique avec une finalité enthousiasmante. Le projet ambitionne de mettre les jeunes au cœur d'un processus ayant pour point d'orgue un séjour construit avec eux en recherchant une implication préalable dans la durée (10 à 12 mois). Ils sont acteurs et décident (lieux de décisions collectives, votes, forums, recherche de la coopération...) afin de</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer une cité que les jeunes doivent faire fonctionner dans tous les aspects de la vie collective• Limiter le rôle des adultes : à poser le cadre, garantir la sécurité physique et psychique pendant la phase amont et le séjour, à mettre à disposition des outils pour que les jeunes puissent se les approprier... <p>En fonction de l'évaluation, du bilan de cette action et des possibilités à renouveler les financements, cette action pourrait être renouvelée.</p> <p>Développer l'accès au grand public à la connaissance des compétences des partenaires : Pour permettre cela, il convient de</p>
--------------------------------	---



	<ul style="list-style-type: none"> Développer le maillage territorial et permettre une meilleure coordination avec les différents acteurs et partenaires éducatifs, en développant notamment le « aller-vers » et les permanences (CSAPA, Mutuelle...) Accompagner à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets sur le développement de compétences psycho-sociales le territoire (organiser des groupes de travail permettant d'accompagner les projets de développement des CPS avec les acteurs éducatifs du territoire par exemple) Favoriser l'appui méthodologique des professionnels souhaitant développer des programmes d'éducation et de promotion de la santé dans une logique de développement des compétences psycho-sociales. Cet appui peut prendre différentes formes : accompagnement méthodologique pour la mise en œuvre de projets, appui à l'animation, documentation... Participer à la coordination inscrite dans le cadre du Pôle Ressources Handicap (PRH) au niveau départemental
Partenaires	Structure
	Les centres sociaux du territoire
	Les associations et institutions œuvrant dans le domaine du Handicap
	Les associations œuvrant dans l'accueil, le loisir, les violences intrafamiliales et l'action sociale au sens large
	Collèges de Bourbon l'Archambault et Tronget
	Mission Locale
	CPAM
	CAF
	MSA
Identification des moyens	Acteurs de la communauté éducative (extrascolaire et périscolaire)
	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)
	Coûts
	Sources de financements possibles
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	1 ETP "Ma Différence en Bocage"
	40 000 €/an
	CAF, MSA, CCBB, Autres financeurs potentiels (ARS, CPAM...)
	« Construisons ensemble la cité du Bocage Bourbonnais »
	62 000 €/an
	DDETSPP Allier (Plan Pauvreté), CCBB
	Organisation d'animations, conférences, communication...
	1 500 €/an
	CAF, MSA, CCBB, Autres financeurs potentiels (ARS, CPAM...)



Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunions organisées/ partenaires présents• Nombre et qualité des professionnels mobilisés• Nombre de jeunes concernés/sensibilisés
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">• Satisfaction des partenaires lors des rencontres proposées• Nombre de participants aux différentes animations proposées• Nombre de partenaires impliqués

4.4 – Objectif 4 : Structurer un territoire en santé cohérent

4.4.1 - Participer à la structuration du Conseil Local de Santé Mentale

Problématique	<p>Le bien-être mental est une composante essentielle de la définition de la santé selon l'OMS. La santé mentale englobe à la fois la promotion du bien-être, la prévention des troubles psychiques, le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles.</p> <p>Alors que la crise sanitaire a entraîné une dégradation avérée de la santé mentale de la population, les mobilisations sur les territoires pour apporter des réponses s'intensifient et l'échelle locale paraît particulièrement pertinente pour agir. Au même titre que la santé physique, la santé mentale ne dépend pas que de facteurs individuels. Elle est aussi liée à des déterminants tels que l'environnement de vie, les liens sociaux, les conditions de vie et de travail... Agir en faveur de la santé mentale d'une population signifie tout à la fois informer et lutter contre la stigmatisation, favoriser le développement d'un environnement favorable, renforcer les compétences individuelles pour faire face aux aléas de l'existence, et lorsque cela s'avère nécessaire, organiser des dispositifs d'écoute, de soins et d'accompagnement. Cela intègre aussi la réflexion sur la place des personnes atteintes de pathologies mentales.</p> <p>En milieu rural, plusieurs facteurs influent particulièrement et ont un impact défavorable sur la santé mentale des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de vie : l'éloignement et le manque de lien social, créent un sentiment d'isolement et affectent la santé mentale de la population, particulièrement des personnes âgées. • La suppression de nombreux services publics renforce ce sentiment d'isolement et réduit l'accès aux droits des habitants. • L'absence de ressources et de professionnels spécialisés sur le territoire ou leur éloignement freine l'accès aux soins des habitants, et fait peser sur la communauté (autres professionnels, aidants et élus) la prise en charge des personnes en situation de mal-être <p>Les questions de santé mentale s'invitent souvent via des passages à l'acte ou des situations de crise auxquels les élus, doivent faire face. Parmi elles, la crise suicidaire est une situation malheureusement trop fréquente.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active aux journées SISM : de l'élaboration partenariale à la mise en œuvre d'actions sur notre territoire • Former pour renforcer les compétences des acteurs du territoire à repérer et agir (risque suicidaire, Premier secours en santé mentale ...) • Sensibiliser et former les citoyens pour repérer des situations inquiétantes et lutter contre l'isolement des familles • Proposer une structuration graduée et efficiente du collectif pour tendre vers un CLSM (commencer par une charte, convention entre partenaires, définir les objectifs, ...).
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un réseau d'acteurs autour des problématiques de santé mentale (y compris hors du territoire) • Création d'un Conseil Local en Santé Mentale
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Elus • Partenaires institutionnels et associatifs • Tout public

Description des actions	<p>Les problématiques de santé mentale sont omniprésentes et peuvent concerner chacun d'entre nous à un moment ou un autre de nos vies. La formation « Premiers Secours en Santé Mentale » s'adresse à tout public au même titre que la formation aux premiers secours physiques (grand public, professionnels, élus, étudiants, etc). Elle permet d'informer, sensibiliser et d'outiller sur les troubles psychiques et la santé mentale afin qu'elles soient plus à même d'accompagner et d'apporter leur support à toute personne présentant des troubles psychiques, une aggravation de son état de santé ou en état de crise et ce, dans l'attente d'un relais par les professionnels. Il est proposé d'organiser des séances de formation sur différents points du territoire à destination de toutes personnes désireuses de s'investir.</p> <p>La formation en prévention du suicide permet de donner des indicateurs, des indices pour repérer les personnes à risque et leur proposer le plus rapidement possible des solutions adaptées à leurs problèmes et, si nécessaire, un accompagnement vers le soin. A destination de tout citoyen, cette formation serait d'abord expérimentée auprès des professionnels des structures d'accueil intéressés (secrétaires de mairie, agents d'accueil, agents France Service, élus, animateur de centres sociaux, ASLH...).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Former des Sentinelles au niveau local (durée de un jour) qui permet de <ul style="list-style-type: none"> - Repérer des personnes en souffrance au sein de son milieu de vie ou de travail ; - Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles ; - Orienter et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées ; <ul style="list-style-type: none"> - Connaitre des informations/ressources locales et les limites de son action ; - Prendre soin de sa propre santé mentale. 2. Structurer un réseau de proximité (professionnels, élus, infirmier...) qui permet <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier des sentinelles, formées et volontaires pour conforter le maillage local - De proposer une articulation effective avec les acteurs sanitaires locaux - D'accompagner et soutenir leur engagement citoyen en proposant des temps de régulation, - De les mettre en réseau <p>Vers un contrat local de santé mentale (CLSM) : un cadre pour l'action locale, la coopération et la promotion de la santé mentale. Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.</p> <p>Il permet d'agir sur 5 dimensions</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'observation et la connaissance des questions de santé mentale sur le territoire 2. L'accès aux soins et la continuité des soins 3. La lutte contre la stigmatisation 4. La promotion de la santé mentale par le développement d'environnements favorables notamment 5. L'insertion sociale, l'autonomie et la citoyenneté des usagers <p>Concrètement, il permet de créer des espaces de collaboration entre les professionnels d'un territoire sur les questions de santé mentale, d'articuler la médecine de ville et l'hôpital pour faciliter les parcours de soins et de mener des actions de prévention et de promotion de la santé mentale pour renforcer les compétences des personnes.</p> <p>S'inscrire dans les semaines d'information sur la santé mentale pour sensibiliser le public à cette thématique.</p> <p>Mettre en place des ateliers dédiés aux adolescents, particulièrement vulnérables et concernés par cette question pour les informer, les faire réfléchir et les rendre acteurs de leur santé ; leur faire connaître les lieux, moyens et personnes ressources en cas de question ou difficulté rencontrée par eux ou un proche.</p>
Porteur de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Bocage Bourbonnais



Rôle de la CCBB	<ul style="list-style-type: none"> • Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé 		
Partenaires	Structure	Rôle	
	ARS 03	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	CSA2B	Partenaire Technique et Opérationnel	
	DSDEN	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	MSA	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Conseil Départemental de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Associations locales notamment les centres sociaux	Partenaires Techniques et Opérationnels	
	Centres Hospitaliers de Bourbon l'Archambault et Cœur du Bourbonnais	Partenaires Techniques et Opérationnels	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	Coordinateur SISM (temps partiel)	A définir	ARS (Fond Intervention Régionale)
	Actions SISM	1 500 €/an	ARS, AMI CFPPA
	Formations « Premiers secours en santé mentale » et « Prévenir le risque suicidaire »	3 000 €/an	ARS
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none"> • Convention Territoriale Globale • Convention Grandir en Milieu Rural • Programme national SISM • Programme Régional de Santé • Programme Territorial de Santé Mentale (PTSM) • Ma Différence en Bocage 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux différentes actions • Nombre de partenaires impliqués dans les différentes actions menées • Nombre de formations réalisées/an • Nombre de participants aux formations (moyenne) • Nombre de partenaires impliqués dans la création d'un CLSM 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Efficience du Conseil Local de Santé Mentale • Réponses à un questionnaire de fin de formation exprimant une satisfaction liée à la participation et/ou aux objectifs initiaux • Nombre de personnes suivies et nature des orientations 		

4.4.2 - Développer les outils d'aide à la structuration

Problématique	<p>Développer la participation des habitants permet de renforcer l'efficacité de l'action publique, dans le domaine de la santé comme dans de nombreux autres. La difficulté réside souvent dans le recueil de la parole des habitants du territoire notamment dans l'outil proposé et la capacité à en extraire des données exploitable. Les traditionnels questionnaires, sous format papier ou numérique, ont des taux de réponse souvent faibles et des temps de traitement inversement proportionnels. Ils sont un outil empirique à conserver certes mais ils doivent évoluer pour plus de réactivité.</p> <p>Très souvent, la santé est abordée sous l'angle curatif par la population. Le fait de développer des outils d'aide à la structuration d'un territoire cohérent en santé permet d'aborder le volet prévention en valorisant divers déterminants de santé comme éléments majeurs d'Une Seule Santé (USS). Ils permettent de plus d'affiner le diagnostic régulièrement, de confirmer des besoins et de construire des réponses pertinentes. C'est une véritable plus-value pour mieux comprendre la réalité vécue et percevoir la santé des habitants du territoire</p> <p>Le CLS doit être une réponse permettant de poursuivre la construction d'un cadre favorable à la prise en compte de la parole et des projets citoyens autour de la santé</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> En impliquant les citoyens, ils ont une influence sur l'avenir des politiques publiques. Il s'agit de reconnaître ces personnes comme actrices à part entière des politiques et projets qui leur sont destinés, notamment dans le domaine de la santé. Informier sur l'importance de l'ensemble des déterminants de santé comme essentiel au maintien en bonne santé Adapter les politiques de prévention aux attentes du public local et des enjeux du territoire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Création et gestion d'un outil de recueil de la parole sur les questions de santé Créer, adapter nos actions suite aux évaluations des enquêtes
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Tout public pour les enquêtes Professionnels divers dans la réalisation des actions à mener



Description des actions	<p>La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais s'associe à la Fondation de l'Université Clermont-Auvergne en soutenant la chaire « PERCEPTIONS, OBJECTIVATIONS ET DÉCISIONS EN SANTÉ GLOBALE » (PERCODECI). Cette chaire de recherche et d'intervention s'inscrit dans une conception holistique de la santé fondée sur ses déterminants individuels et environnementaux. Cette approche permet de ne pas résumer la santé à une absence de maladie mais de l'étendre à un ensemble de déterminants impactant sur la qualité de vie et le bien-être des populations (des milieux de vie aux comportements en santé).</p> <p>La chaire PERCODECI vise à caractériser et à objectiver les spécificités de perceptions en santé exprimées par de petites comme de grandes cohortes de populations, par territoires ou secteurs d'intervention. Elle mobilise et participe au développement de méthodologies et technologies innovantes de recueil et d'analyse de données qualitatives de masse. Elle souhaite contribuer à l'amélioration de l'offre de services ainsi qu'à la qualité des stratégies territorialisées de prévention et d'accompagnement des populations.</p> <p>Objectifs de recherche et d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none">• Axe 1 : Recherche<ol style="list-style-type: none">1. Développer les travaux de recherche sur la compréhension des perceptions (conceptions et systèmes de conceptions) en santé globale des populations en référence aux déterminants de la santé.2. Objectiver ces perceptions en santé (contextualisations territoriales, données disponibles en open source...).3. Améliorer les méthodologies de recueil et d'analyse pour la prise en compte de l'avis des populations sur ce qui influence leur santé globale au regard des spécificités d'un territoire.• Axe 2 : Intervention<ol style="list-style-type: none">1. Participer à améliorer les prises de décision en prévention et leur accompagnement en les fondant sur ces nouveaux traitements de données.2. Favoriser le déploiement d'outils d'intervention multiniveaux pour la formation initiale ou continue, l'accompagnement et l'intervention auprès des structures et des populations. <p>La chaire « Perceptions, objectivations et décisions en santé globale »</p> <ul style="list-style-type: none">- s'inscrit dans le cadre théorique et holistique des déterminants collectifs et individuels de la santé.- vise à accompagner les décisions des organisations en santé globale en facilitant l'accessibilité aux données.- vise le développement d'outils de recueil données qualitatives de masse en population générale, objectivées par des données quantitatives territorialisées- s'inscrit dans l'axe prévention du GHT Puy-de-Dôme / Allier <p>Démarche de travail</p> <ol style="list-style-type: none">1. Axe de travail retenu : le bien vieillir (se déplacer, aider et être aidé, se former, travailler, bien vieillir, se divertir, se cultiver, profiter d'un environnement de vie favorable...)2. Recueillir la parole des habitants3. Objectiver par rapport aux contextes de vie4. Informer la population des avis recueillis5. Décider et prioriser <p>Concrètement, une doctorante aura comme mission de collecter de nouvelles données (en plus des milliers déjà disponibles lors d'une première expérimentation au sein de collèges du Département) pour affiner une approche de prévention à partir des ressentis et des dires des populations questionnées. Pour cela un outil très spécifique a été développé par la chaire et sera adapté et étendu sur le territoire et auprès des publics cibles en fonction des sujets.</p>
--------------------------------	--

Porteur de l'action	• Communauté de communes du Bocage Bourbonnais		
Rôle de la CCBB	• Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé		
Partenaires	Structure	Rôle	
	Fondation - Université d'Auvergne	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CSA2B	Partenaire Opérationnel	
	Partenaires dans le domaine de la prévention	Partenaires Technique et Opérationnel	
Identification des moyens	Partenaires divers en fonction des thématiques abordées	Partenaires Technique et Opérationnel	
	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	Chaire « PERCeptions, Objectivations et DÉClisions en santé globale » (PERCODECI) - Université d'Auvergne	5 000 €	ARS - AMI CFPPA (bien vieillir)
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none"> • Petites Villes de Demain (PVD) • Conseiller numérique de la Communauté de communes du Bocage bourbonnais • Fiche action 1.2 du CLS - Poursuivre l'appui en ingénierie et l'animation du réseau des professionnels de santé 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place effective et animation de l'outil spécifique par la Chaire • Implication des habitants dans les enquêtes 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des enquêtes menées • Nombre de données collectées • Nombre et qualités des cohortes 		



4.4.3 - Déployer une politique d'Urbanisme Favorable à la Santé

Problématique	<p>La manière dont nous aménageons nos bourgs, les caractéristiques des logements, les habitudes de déplacement, la place de la nature en milieu urbanisé, etc. contribuent à l'état de santé de nos populations. La collectivité s'engage en 2024 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec la volonté de faire de la santé et du bien-être des éléments structurants de son projet d'aménagement.</p> <p>En lien avec la fiche action 2.2 « promouvoir un environnement favorable à la santé », il s'agira, dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme intercommunal, d'adopter l'approche d'urbanisme favorable à la santé (UFS) dès l'élaboration de l'état initial de l'environnement jusqu'à la définition d'objectifs en matière d'UFS et l'évaluation des impacts sur la santé du projet d'aménagement et de la réglementation.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">La prise en compte des déterminants de santé et la structuration d'une politique d'Urbanisme Favorable à la Santé à travers le document d'urbanisme intercommunal.Grâce à un travail de sensibilisation, favoriser la mise en œuvre opérationnelle d'une politique UFS à travers les projets d'aménagement, de rénovation et de construction du bâti.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">La sensibilisation des élus et des autres acteurs locaux de l'aménagement sur la relation santé et urbanisme.La montée en compétence des équipes de la CCBB et des acteurs de l'urbanisme (instruction, aménagement) sur l'UFS.L'élaboration d'un état initial de la santé en prenant en compte l'urbanisme.L'adoption d'un PLUi qui contribue à améliorer et à pérenniser un cadre de vie et des modes de vie favorables à la santé
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none">Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none">Elus et techniciensActeurs de l'aménagement, de la constructionHabitants
Description des actions	<ul style="list-style-type: none">Organisation de formations à destination des agents des collectivités, élus et acteurs de l'aménagement et de la construction sur l'UFS.La sensibilisation des élus et des autres acteurs locaux sur la relation santé et urbanisme.L'élaboration d'un état initial de la santé/diagnostic territorial en santé environnementale à l'échelle intercommunale en prenant en compte :<ul style="list-style-type: none">Les modes de vie, structures sociales et économiquesLe cadre de vie, construction et aménagement,Les milieux et les ressources.L'évaluation des impacts du projet d'aménagement et de la réglementation sur la santé, pouvant orienter la prise de décisions par le prisme de l'UFS.L'accompagnement des communes dans l'adoption de l'approche UFS dans le cadre de leurs projets de revitalisation et d'aménagement des bourgs.
Porteur de l'action	<ul style="list-style-type: none">Communauté de communes du Bocage Bourbonnais



Rôle de la CCBB	• Pilote de l'action à travers les équipes en charge du PLUi, des projets de revitalisation des bourgs, de l'environnement et du CLS		
Partenaires	Structure	Rôle	
	Agence Régionale de Santé	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	Agence Urbanisme Clermont Massif Central	AMO PLUI	
Identification des moyens	Communes	Partenaires Techniques et Opérationnels	
	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	Mission AMO AUCM : élaboration de l'EIS, accompagnement PADD, élaboration de l'analyse de l'intégration des enjeux santé dans le PADD,	A définir	ARS et fonds de formation des élus
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches)	Temps agents CCBB	A définir	Valorisation
	<ul style="list-style-type: none">• Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI)		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de séances de formation et de sensibilisation à l'UFS• Nombre de séances de travail dédiés à l'UFS• Elaboration de l'état initial de la santé• Elaboration d'une évaluation d'impact sur la santé du projet d'aménagement et de la réglementation du document d'urbanisme		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">• Adoption d'un état initial de santé• Définition d'objectifs relatifs à l'UFS dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable• Adoption d'un PLUi favorable à la santé.		

4.5 – Objectif 5 : Déployer l'innovation au service de la santé

4.5.1 - Promouvoir l'expérimentation de la télémédecine

Problématique	<p>La promotion de la télémédecine ne doit se faire au détriment de la présence renforcée de professionnels qualifiés. Elle doit s'effectuer à titre expérimental sur la durée de ce contrat local de santé, avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès à la santé de la population ; - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. <p>La télémédecine doit être un élément d'attractivité du territoire pour les étudiants et les professionnels de santé et un outil de création de réseaux consolidés, notamment vers les domaines spécialisés en médecine absents de notre territoire, pour ces mêmes professionnels</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les professionnels de santé à la téléexpertise, par l'intermédiaire notamment d'outils facilitant les échanges avec les spécialistes, de logiciels d'informations partagées... tout en sécurisant les professionnels de santé • Sensibiliser le public afin de lutter contre les déserts médicaux en apportant une présence médicale par voie de télémédecine et ainsi favoriser l'accès aux soins de 1ers recours
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'offre existante en termes d'outils de télémédecine • Développer un réseau d'experts en soutien aux professionnels de santé de notre territoire, ce qui permet de sécuriser et valoriser les jeunes professionnels de santé • Eviter ou limiter les déplacements de la patientèle pour des rendez-vous auprès de spécialistes
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • La patientèle sans médecin traitant • Les populations les plus éloignées des soins • Les médecins libéraux et salariés • Les infirmiers libéraux et/ou salariés
Description des actions	<p>La télémédecine est une offre de service, destinée prioritairement aux professionnels de santé. Un premier travail de recensement des outils existants et des besoins potentiels des professionnels de santé est à effectuer. L'association CSA2B sera mobilisée dans ce cadre. Selon les résultats de cette double enquête, différents outils pourront être présentés, visités sur d'autres sites, voire expérimentés</p>
Porteur de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Rôle de la CCBB	<ul style="list-style-type: none"> • Pilote de l'action par l'intermédiaire de la coordination du Contrat Local de Santé

Partenaires	Structure	Rôle	
	ARS 03	Partenaire Financier, Technique et Opérationnel	
	CSA2B	Partenaire Opérationnel	
	CPAM de l'Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Nord Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	CPTS Sud Allier	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Centres hospitaliers Bourbon et Cœur du Bourbonnais	Partenaire Technique et Opérationnel	
	Centre Hospitalier Moulins-Yzeure	Partenaire Technique et Opérationnel	
Identification des moyens	Moyens nécessaires (techniques, humains, financiers...)	Coûts	Sources de financements possibles
	1 ETP	24 500 €	ARS (financement coordination CLS)
	Organisation de visites	1000 €/an	ARS - CPAM
	Achat de logiciels, matériels	5000 €/an	ARS (SISA)
Liens avec les actions en cours (coordination, cohérence avec d'autres démarches existantes)	<ul style="list-style-type: none"> Petites Villes de Demain (PVD) Conseiller numérique de la Communauté de communes du Bocage bpurbonnais Fiche action 1.2 du CLS - Poursuivre l'appui en ingénierie et l'animation du réseau des professionnels de santé Trajectoire Adaptation Changement Climatique territorial (TACCT) 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'expérimentations réalisées Qualification des professionnels mobilisés via la télémédecine (nature des spécialités...) Nombre de visites / rencontres organisées 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Retours des professionnels Nombre de professionnels mobilisés via la télémédecine Taux d'utilisation de ce service Taux de satisfaction du service 		



CHAPITRE 5 : LA GOUVERNANCE

5.1 – Le rôle de la collectivité

L'équipe en charge de l'animation du Contrat Local de Santé est placée au sein de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Elle doit constituer un relais

 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

T. : 04 70 67 11 89 – M. : contact@ccbb.fr - www.cccb.fr

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

auprès des habitants et des partenaires, une interface avec les autres professionnels des différentes institutions, une force de proposition d'actions à mener et un support technique à la préparation des décisions politiques.

Concrètement la collectivité a une mission de maîtrise d'œuvre (faire), d'assistance à maîtrise d'œuvre (aider à faire), d'assistance à maîtrise d'ouvrage (aider à la décision politique) et d'assistance à maîtrise d'usage (accompagner l'expression et l'initiative des habitants). Les enjeux sont d'accueillir l'ensemble des protagonistes aux problématiques de santé et de développer une logique de projet dans ce domaine.

La collectivité a la charge de suivre l'évolution globale du projet, dans ses dimensions territoriales et thématiques et de mettre en cohérence les actions menées en son sein et par les différents partenaires.

Elle organise le travail et anime les instances de pilotage. Elle favorise en permanence la fonction de médiation et doit permettre l'élaboration de la décision collective. Elle doit notamment avoir la capacité d'interpeller, de mobiliser et d'articuler les politiques et les moyens afférents sur le territoire de projet.

Afin de réaliser l'ensemble de ces missions, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais bénéficie du soutien financier de l'Agence Régionale de Santé.

5.2 – Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du présent Contrat Local de Santé est composé des signataires ou de leurs représentants.

Les attributions de ce comité sont les suivantes :

- Veiller à la mise en œuvre progressive des objectifs sur la durée de l'expérimentation,
- Valider les bilans de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante,
- Infléchir ou développer les orientations et les actions à mener et intégrer des fiches actions complémentaires le cas échéant par avenant,
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement des contrats,
- Veiller à la bonne intégration de cette expérimentation dans le projet de territoire et les objectifs transversaux de la collectivité.

Le comité se réunit, au minimum, **une fois par an** pour faire le bilan et l'évaluation de l'année. Il peut se réunir en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires.

Le comité de pilotage peut inviter des partenaires investis dans le Contrat Local de Santé.

L'évaluation annuelle permettra de suivre l'avancement des actions sous la forme suivante :

- Action réalisée (à poursuivre, terminée)
- Dynamique engagée (à poursuivre, réflexion en cours sur l'évolution de l'action)
- Action en cours de réalisation (avancées significatives, réorientation)
- Action non engagée

5.3 – Le comité technique

Le comité de pilotage s'appuie sur un comité technique constitué du coordinateur et de techniciens de chacune des institutions signataires. Il peut être ouvert à des partenaires concernés par les problématiques et les actions santé du présent contrat.

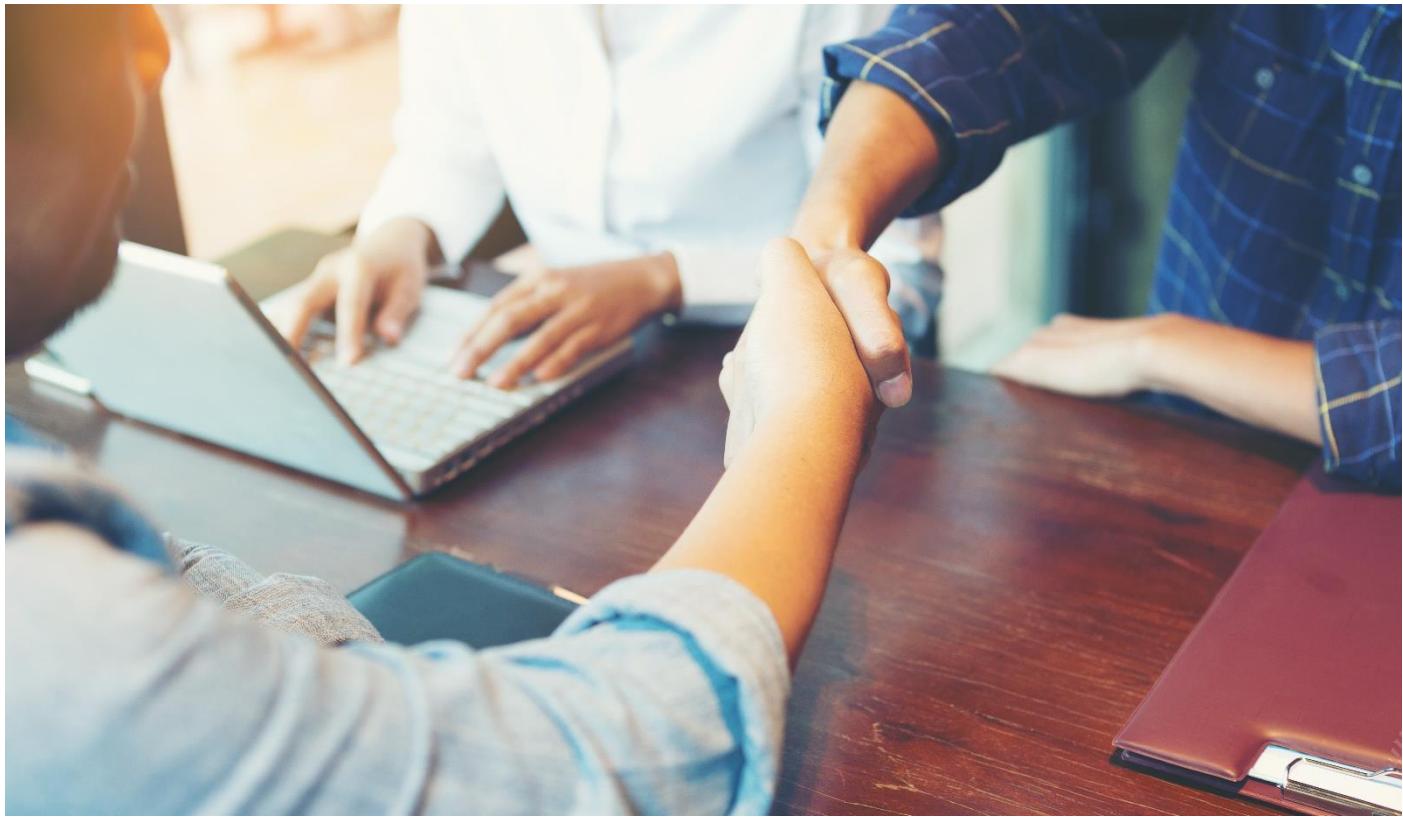
Le comité technique constitue le lieu d'animation, de coordination et de suivi technique du Contrat local de santé. Il a pour vocation principale de préparer le comité de pilotage et d'en structurer le fonctionnement et son articulation. Il se réunira 1 à 2 fois par an.

5.4 – Evaluation du Contrat Local de Santé

Chaque année, un bilan annuel du Contrat Local de Santé est réalisé pour évaluer la mise en œuvre de ces objectifs. Les résultats de cet état sont présentés au comité de pilotage.

Au terme du contrat, le comité de pilotage procède à une évaluation globale qui porte sur :

- Les actions inscrites et réalisées
- La dynamique partenariale développée (meilleure interconnaissance, émergence de nouveaux projets...)
- Les modalités de suivi et d'animation
- Les résultats et les possibles impacts en santé du CLS



LES SIGNATAIRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

T. : 04 70 67 11 89 – M. : contact@ccbb.fr - www.cccb.fr

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Représentée par Monsieur Ernest ELLONG-KOTTO, directeur adjoint de la délégation départementale de l'Allier à l'ARS



Signé le 04 Avril 2025
Ernest ELLONG-KOTTO

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Représentée par Monsieur Jean-Marc DUMONT, Président



La Préfecture de l'Allier

Représentée par Monsieur Christophe NOEL DU PEYRAT, Préfet de l'Allier



La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Allier

Représentée par Madame Roseline LAMY AU ROUSSEAU, Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale de l'Allier



Le Conseil Départemental de l'Allier

Représenté par Monsieur Claude RIBOULET, Président



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier

Représentée par Madame Virginie CASSARO, Directrice



La Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier

Représentée par Madame Fabienne PLOTON, Directrice



<p>La Mutualité Sociale Agricole Représentée par Monsieur Frédéric BRANCE, Directeur</p>	
<p>Les Centres Hospitaliers de Bourbon l'Archambault et Cœur du Bourbonnais Représenté par Monsieur Marcel GRAND, Directeur</p>	
<p>L'association CSA2B (Collectif pour les Soins Ambulatoires en Bocage Bourbonnais) Représentée par Monsieur Mayeul MERCHIER, Président</p>	
<p>L'établissement thermal de Bourbon l'Archambault Représenté par Monsieur Benoît LIVERTOUT, Directeur</p>	
<p>Fondation Université Clermont Auvergne – Chaire PerCoDeci Représentée par Monsieur Frank PIZON</p>	
<p>La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord Allier Représenté par Madame Isabelle DOMENECH, Présidente</p>	
<p>La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sud Allier Représenté par Monsieur Guillaume DE GARDELLE, Président</p>	

**Le Centre d'Information sur les Droits
des Femmes et des Familles de
l'Allier**

Représenté par Madame Fanny
DAUVERGNE, Présidente



La Gendarmerie Nationale

Représentée par Monsieur Olivier
TRAULLE, Colonel - Commandant du
groupement de gendarmerie
départementale de l'Allier





ANNEXE

Eléments de diagnostic

L'installation de médecins généralistes : l'élément déclencheur de l'investissement des politiques locales sur les questions de santé

Dans son dernier « Atlas de la démographie médicale » publié le 7 juin 2023, le conseil national de l'Ordre des médecins constate, que les **inégalités territoriales en termes de présence médicale persistent et se creusent** depuis 2010. Ainsi la répartition des lieux d'exercice des médecins fait toujours apparaître une « diagonale du vide », du nord-est au sud-ouest de la France.

La variation **entre 2010 et 2023** de la densité des médecins en activité, montre un **accroissement des écarts** entre territoires. L'Ordre des médecins identifie plusieurs causes expliquant ces inégalités de répartition : l'origine géographique des étudiants, les différences d'attractivité des territoires, la sécurité, le coût du logement et les temps de transports.

Concernant **l'Allier**, le département, qui représente 4,2% de la population Auvergne-Rhône-Alpes, ne regroupe que 3,2% des médecins de la région. **L'âge moyen des médecins** (50,1 ans à l'échelle nationale) s'élève à **53,4 ans**, soit une variation de +1,3 an depuis 2010 (contre +0,1 an en France). Le **profil de ces médecins a changé** avec notamment une **féminisation des jeunes** médecins globalement prépondérante, et un **exercice libéral qui ne cesse de reculer** (près d'un médecin en activité régulière sur deux a désormais un exercice salarié).

Aujourd'hui environ **10 % de la population** de la communauté de communes ne disposait **pas de médecins traitant** à la fin de l'année 2023.

Portraits « santé » de notre territoire

Cf document joint source Balise – ORS

Cf document « Santé et environnement en Auvergne-Rhône-Alpes, quels sont les enjeux pour nos territoires » - ARS – DD03 – ORS Auvergne-Rhône-Alpes